

TRIGANO

Rapport financier 2017



Sommaire

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JANVIER 2018

Activité commerciale	1
Adaptation de l'organisation et de l'outil de production	4
Comptes consolidés	4
Perspectives et stratégie	4
Gestion des risques	5
Activité de la société mère	5
Composition du capital au 31 août 2017	6
Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions	6
Activité boursière	7
Obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale	7
Rémunération et fonctions des mandataires sociaux	8
Rapport complémentaire du Directoire à l'Assemblée Générale mixte du 8 janvier 2018	9
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux	10
Annexe sur l'obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale	13
Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales	20

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport du Conseil de Surveillance	22
Rapport du Président du Conseil de Surveillance	23
Rapport des commissaires aux comptes	28

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé	30
Etat du résultat global consolidé	30
Bilan consolidé	31
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	32
Tableau des flux de trésorerie consolidés	33
Annexe aux comptes consolidés	34
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	58
Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées	61

COMPTES SOCIAUX

Bilan	62
Compte de résultat	63
Annexe aux comptes sociaux	64
Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	75
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	76
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	79
Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	81

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JANVIER 2018

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.	82
---	----

Rapport de Gestion du Directoire

Portée par le dynamisme des marchés des véhicules de loisirs en Europe, votre Société a poursuivi sa croissance à un rythme soutenu et réalisé en 2016/2017 un chiffre d'affaires de 1 707 M€, en croissance de 29,6% par rapport à l'exercice précédent (+22,7% à périmètre constant). Cette évolution a été rendue possible par la forte augmentation des capacités de production de camping-cars consécutive à la réalisation d'un ambitieux programme d'investissements.

L'exercice 2016/2017 a été marqué également par la forte activité de votre Société en matière de croissance externe avec les acquisitions du contrôle d'Auto-Sleepers Investments (Royaume-Uni), de l'activité de fabrication de remorques de Zastava (Serbie), du constructeur de remorques Hubière (France) ainsi que la finalisation des opérations ayant permis l'acquisition de 85% du capital de la société Protej, société holding détenant le constructeur de véhicules de loisirs Adria Mobil (Slovénie) au tout début de l'exercice 2017/2018.

Le bénéfice opérationnel courant s'est élevé à 148,5 M€, en croissance de 48,3% par rapport à l'exercice précédent et représente 8,7% du chiffre d'affaires (7,6% en 2015/2016). Le bénéfice net atteint 126,9 M€ contre 89,7 M€ en 2015/2016, soit 6,63 € par action.

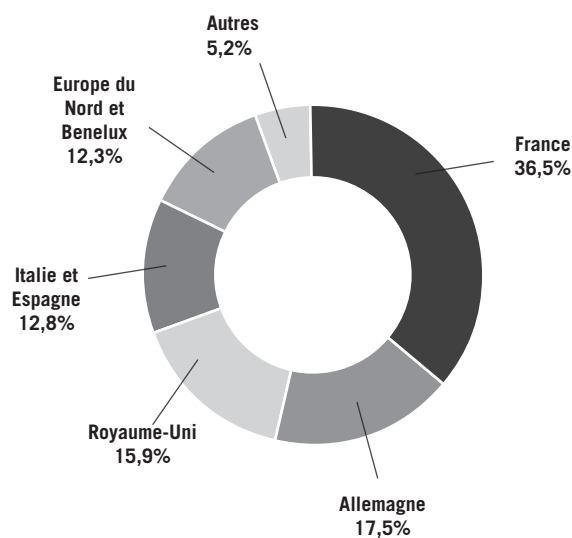
Grâce à ces résultats, votre Société a renforcé à nouveau sa structure financière et aborde l'exercice 2017/2018 avec des capitaux propres part du groupe portés à 591,4 M€ et une situation de trésorerie nette positive de 82,6 M€.

Activité commerciale

L'activité véhicules de loisirs (+25,0% à périmètre constant) a connu une nouvelle année de forte croissance dans un contexte de marché favorable. Votre Société s'est employée à servir ses réseaux de distribution dans des délais raisonnables afin de capter les commandes des clients déçus par les délais de livraison de certains concurrents. Cela a permis une croissance des parts de marché de votre Société sur la plupart des marchés européens.

L'activité équipement des loisirs (+7,0%) a bénéficié de conditions climatiques favorables au cœur de la saison.

Les ventes réalisées dans l'Union européenne se sont élevées à 1 612,3 M€ et représentent 94,5% du chiffre d'affaires consolidé (94,8% en 2016). La répartition des ventes par zone géographique est la suivante :



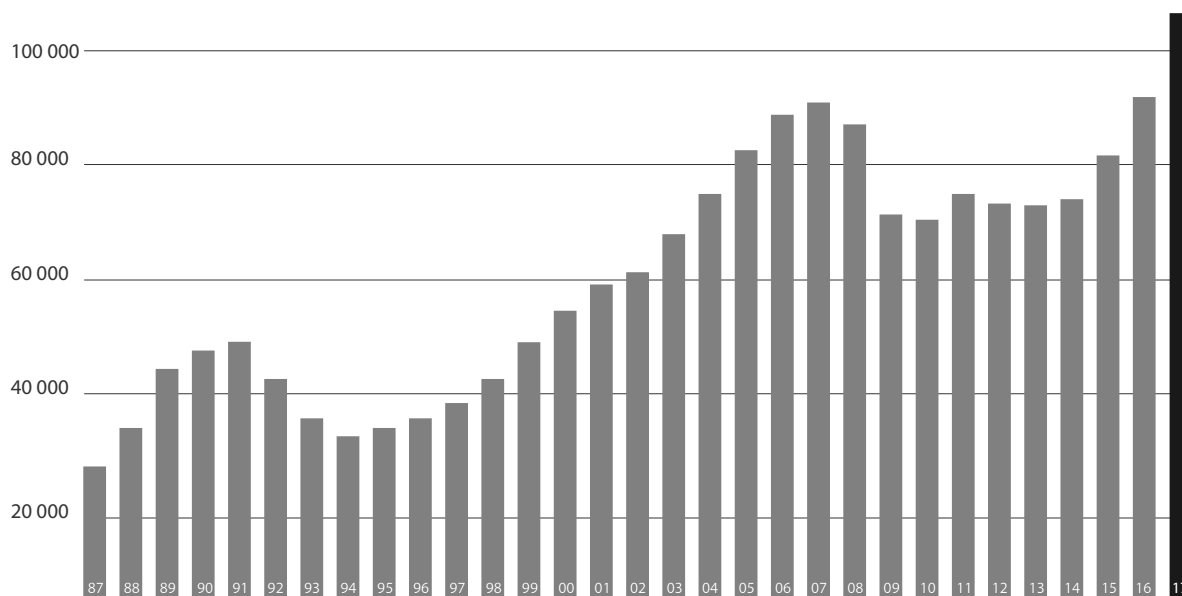
Véhicules de loisirs

L'activité véhicules de loisirs affiche une progression de chiffre d'affaires dans chacun de ses segments de marché :

en millions d'euros	2017	2016	Evolution	Evolution à périmètre constant
Camping-cars	1 290,8	947,8	36,2%	28,2%
Caravanes	72,9	53,6	35,9%	13,7%
Résidences mobiles	44,3	33,3	32,9%	32,9%
Sous total Véhicules	1 408,0	1 034,7	36,1%	27,6%
Accessoires pour VDL	104,7	102,9	1,7%	2,1%
Autres	16,9	13,8	22,6%	4,5%
Total VDL	1 529,5	1 151,4	32,8%	25,0%

Camping-cars

Les immatriculations européennes de camping-cars ont maintenu un rythme de croissance de 15% cette année. Le marché a nettement dépassé le point haut atteint l'an dernier :



Si les volumes d'immatriculations de nombreux pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, la Suède ou encore la Suisse sont à leur plus haut niveau historique, ceux de la France, de l'Italie et de l'Espagne n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la crise.

La progression a cependant été générale en 2016/2017 :

Immatriculations	Saison 2017	Saison 2016	Evolution
Allemagne	39 455	33 952	+16,2%
France	20 738	19 021	+9,0%
Royaume-Uni	13 619	11 668	+16,7%
Suède	6 104	5 186	+17,7%
Italie	4 857	4 193	+15,8%
Suisse	4 338	3 859	+12,4%
Belgique	4 054	3 762	+7,8%
Espagne	3 633	2 519	+44,2%
Norvège	3 545	2 883	+23,0%
Pays-Bas	1 715	1 425	+20,4%
Finlande	1 299	1 196	+8,6%
Autriche	1 165	1 131	+3,0%
Autres pays	2 635	2 231	+18,1%
Europe	107 157	93 026	+15,2%

source ECF (inclut des estimations)

Avec une croissance de ses ventes de 36,2% (+28,2% à périmètre constant), Trigano a de nouveau largement surperformé le marché européen du camping-car en 2016/2017. Votre Société a gagné des parts de marché dans la plupart des pays, ses ventes de camping-cars hors négoce ayant augmenté en volume de 30,0% (27,4% à périmètre constant). Trigano a commercialisé 30 947 camping-cars neufs (hors négoce) sur l'exercice (23 809 en 2015/2016).

Caravanes

Tirées par les bons niveaux de croissance des marchés britannique et allemand, les immatriculations de caravanes en Europe ont progressé à nouveau cette année :

Immatriculations	Saison 2017	Saison 2016	Evolution
Royaume-Uni	25 258	22 600	+11,8%
Allemagne	22 006	20 050	+9,8%
France	7 745	7 899	-1,9%
Pays-Bas	6 423	6 260	+2,6%
Suède	3 484	3 563	-2,2%
Norvège	2 870	2 589	+10,9%
Danemark	2 307	2 450	-5,8%
Suisse	1 582	1 575	+0,4%
Espagne	1 719	1 700	+1,1%
Autres pays	5 313	5 195	+2,3%
Total Europe	78 707	73 881	+6,5%

source ECF (includ des estimations)

Au cours de l'exercice, votre Société a gagné des parts de marché en particulier en France, en Allemagne, aux Pays Bas et en Espagne. A périmètre constant les ventes de caravanes rigides ont progressé de 16,3% sur l'exercice, tandis que celles de caravanes pliantes sont en recul (-9,2%).

Au total, votre Société a commercialisé 6 378 caravanes neuves (hors négoce) en 2016/2017 (+9,6%).

Par ailleurs, l'acquisition d'Auto-Sleepers Investments a permis d'intégrer à compter du 3 janvier 2017, les ventes de caravanes de l'activité distribution de cette société (enseigne Marquis). Dans ce cadre, environ 600 caravanes neuves et d'occasion ont été vendues pour un chiffre d'affaires de 12,8 M€.

Résidences mobiles

Les livraisons de résidences mobiles ont bénéficié de la confirmation de la reprise de l'investissement des gestionnaires de terrains de camping en France ainsi que d'un bon développement des ventes à l'export.

Grâce à la montée en puissance de ses capacités de production, votre Société a commercialisé 2 778 résidences mobiles au cours de l'exercice (+ 35,4%).

Accessoires pour véhicules de loisirs et pièces détachées

Malgré de bonnes progressions en Allemagne et aux Pays Bas, les ventes d'accessoires n'ont pas suivi le rythme de croissance des immatriculations de véhicules de loisirs en Europe et progressent seulement de 2,1% à périmètre constant. Ce segment a été pénalisé par la restructuration de son activité en France avec le recentrage de Rulquin sur les seuls accessoires pour remorques.

Activités de services

Grâce à une bonne croissance de l'activité en France et en Allemagne, le chiffre d'affaires de location de camping-cars affiche une progression de 9,2%.

La commercialisation de séjours en résidences mobiles est stable en raison de la politique de réduction des achats de linéaires.

Enfin, l'intégration à compter du 3 janvier 2017 de l'activité de réparations de l'enseigne Marquis/Auto-Sleepers a généré un chiffre d'affaires complémentaire de 2,5 M€.

Équipement des loisirs

Les ventes d'équipements des loisirs ont progressé de façon sensible :

en millions d'euros	2017	2016	Evolution
Remorques	120,3	112,0	7,5%
Matériel de camping	17,7	16,1	9,6%
Equipement de jardin	39,2	37,5	4,7%
Autres	0,2	0,2	-
Total EDL	177,4	165,8	7,0%

Remorques

Grâce en particulier à une légère reprise de la consommation et de l'investissement en France, les ventes de remorques de votre Société ont enregistré une croissance en volume de 4,8%.

Votre Société a gagné des parts de marché sur chacun des segments où elle est présente : les remorques techniques ont progressé de 11,6%, les porte-bateaux de 8,9% et les bagagères de 3,7%. Au total, 148 800 remorques ont été vendues sur l'exercice.

La progression de 7,5% du chiffre d'affaires intègre la répercussion partielle dans les prix de vente des hausses des prix des produits sidérurgiques.

Equipement du jardin et Matériel de camping

Les activités équipement de jardin et matériel de camping ont bénéficié de conditions climatiques favorables au cœur de la saison.

Adaptation de l'organisation et de l'outil de production

Au cours de l'exercice, votre Société a intensifié l'adaptation de son outil industriel pour faire face à la croissance des marchés et permettre l'augmentation de ses parts de marché en Europe. En particulier, un programme d'investissement important a porté sur l'amélioration de la compétitivité et des conditions de travail. Cet effort se poursuivra durant les deux prochaines années de façon à renouveler le parc machines.

Les investissements immobiliers de l'exercice se sont élevés à 21,6 M€. Les projets majeurs de l'exercice écoulé ont été :

- la construction à Panissières (France) d'une nouvelle usine (de 7 500 m²) pour la fabrication des camping-cars Notin, livrée en novembre 2017 ;
- l'extension de 6 000 m² de l'usine de fourgons de Brantôme (France) ;
- l'acquisition d'un bâtiment à Benicarlo (Espagne) d'environ 5 000 m² pour regrouper, à partir de septembre 2017, les menuiseries du pôle industriel espagnol ;
- une nouvelle extension de l'usine de Montone (Italie) avec un bâtiment de menuiserie d'environ 4 000 m² ;
- l'extension des usines de fabrication de composants de camping-cars sur le site de Poggibonsi (Italie).

Sur le prochain exercice, de nouveaux projets sont programmés, dont notamment :

- à Tournon-sur-Rhône (France), sur une période de trois ans, une réimplantation totale du site visant à améliorer la productivité et réorganiser la logistique. Le montant estimé est de près de 10 M€, dont 7 M€ pour la partie immobilière ;
- la construction d'une extension de 7 000 m² sur le site de Peniscola (Espagne).

Comptes consolidés

Les résultats de l'exercice ont bénéficié de la progression de l'activité, du maintien d'un bon niveau de productivité en dépit de la nécessité d'intégrer et de former des effectifs de production supplémentaires ainsi que des efforts de maîtrise des coûts. Les frais de personnel (+21,2%) et les charges externes (+19,0%) ont ainsi progressé à un rythme bien plus faible que celui des ventes (+29,6%).

Le bénéfice opérationnel courant atteint 148,5 M€ (+48,3%) et représente 8,7% du chiffre d'affaires (7,6% en 2015/2016).

L'acquisition du contrôle de la société Auto-Sleepers Investments le 3 janvier 2017 a conduit à réévaluer à la juste valeur la participation de 49,99% détenue antérieurement. Cette opération s'est traduite par la comptabilisation d'un produit opérationnel non courant d'un montant de 18,9 M€.

La forte croissance des résultats de la société Luano Camp a conduit, conformément à IAS 39, à réévaluer à nouveau la dette d'acquisition des intérêts minoritaires pour un montant de 11,6 M€, comptabilisée en charges financières. Compte tenu d'un coût de l'endettement financier (1,2 M€) en légère décroissance et de différences de change positives (+4,1M€), le résultat financier s'est établi à -8,7 M€ (-3,4 M€ en 2015/2016).

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 34,4 M€ et de la contribution des sociétés mises en équivalence à hauteur de 3,4 M€, le résultat net de l'exercice atteint 126,9 M€ (+41,6%).

La marge brute d'autofinancement s'est établie à 161,3 M€, soit une progression de 41,9% par rapport à 2015/2016. Elle a permis en particulier de financer des investissements et des acquisitions pour 50,7 M€, de payer un dividende de 19,2 M€ et de renforcer la structure financière malgré l'augmentation du besoin en fonds de roulement liée à la progression de l'activité (12,2 M€).

Trigano aborde l'exercice 2017/2018 avec une situation nette consolidée portée à 591,4 M€ et une position de trésorerie nette positive de 82,6 M€.

Perspectives et stratégie

La croissance du marché du camping-car en Europe devrait se poursuivre durant les exercices 2017/2018 et 2018/2019, et cela pour trois raisons principales :

- certains marchés européens sont encore en retard par rapport à leur niveau des années 2007 ou 2008, et la plupart ont bénéficié d'une croissance de leur base de clientèle pour des raisons démographiques ;
- les camping-cars d'occasion récents (moins de 7 ans) disponibles sur le marché, principaux concurrents des camping-cars neufs, sont peu nombreux du fait des réductions drastiques de production de véhicules neufs durant la dernière décennie ;
- le développement spectaculaire du « van » qui vient compléter l'offre traditionnelle de produits et qui touche de nouvelles clientèles : les primo-accédants de moins de 50 ans et les camping-caristes expérimentés de plus de 70 ans.

Trigano continuera à mettre en œuvre une politique de conquête de parts de marché sur l'ensemble des marchés européens utilisant pour cela tous les atouts dont elle dispose : importance du portefeuille de marques, niveau de part de marché dans de nombreux pays dépassant les 40% et pluralité culturelle des gammes de produits disponibles liée à la diversité des implantations de Trigano. De toute évidence, cette politique sera facilitée par l'intégration d'Adria qui dispose d'une position forte en Scandinavie et d'implantations homogènes sur l'ensemble des autres pays européens.

Pour les autres produits que construit Trigano, la croissance économique qui se renforce sur le vieux continent devrait permettre d'alimenter les carnets de commandes de façon à assurer le plein emploi des capacités de production et l'amélioration des marges.

Parallèlement Trigano s'attachera durant l'exercice à :

- mettre en œuvre l'intégration d'Adria qui devrait générer des réductions du coût des composants utilisés par cette nouvelle filiale et à plus long terme des synergies industrielles ;
- améliorer la productivité de toutes ses usines grâce aux investissements mais aussi par modernisation des méthodes de gestion de production ;
- identifier et éliminer les handicaps auxquels doivent faire face certains sites, handicaps qui provoquent des situations de sous-performance ;
- renforcer et professionnaliser les structures centrales et délocalisées tout en s'attachant à continuer à bénéficier de la croissance des volumes pour réduire l'impact des frais fixes sur la marge.

Enfin, une maîtrise accrue du besoin en fonds de roulement devrait être obtenue en raison du plein effet des programmes mis en place durant l'exercice précédent.

Gestion des risques

Organisation

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques pays, environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les business units disposent à ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures formalisées ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

La politique générale d'assurance de Trigano repose sur le principe de couverture des risques opérationnels pouvant avoir des conséquences significatives pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés.

Des programmes internationaux d'assurance centralisés au niveau du groupe permettent d'avoir des niveaux de garantie homogènes et d'éviter d'éventuelles insuffisances de couverture.

L'analyse des principaux risques et les couvertures d'assurances font l'objet de chapitres du Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi conformément à l'Article L. 225-68 du Code de commerce.

Politique d'assurance

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables. La police dommages aux biens et pertes d'exploitation, a été reconduite au 31 août 2017 auprès de FM GLOBAL qui assure la totalité du programme à l'exception de l'Italie. Les capitaux assurés au 31 août 2017 sont de 855 M€ avec une limite contractuelle d'indemnisation de 100 M€ par sinistre et une sous-limite de 10 M€ en biens sur parc, portée à 40 M€ pour les sites de Tournon-sur-Rhône (France) et Sprendlingen (Allemagne).

Les business units italiennes bénéficient d'un programme spécifique auprès de l'assureur australien QBE. Les capitaux assurés au 31 août 2017 sont de 197 M€ et la limite contractuelle d'indemnisation est de 30 M€ par sinistre.

Sinistres

Aucun sinistre majeur n'est survenu pendant l'exercice 2016/2017.

Activité de la société mère

Animation des filiales

Au cours de l'exercice, votre Société a poursuivi ses activités d'animation de ses filiales. Ses principales actions ont concerné :

- la définition d'une stratégie de croissance des capacités de production et l'établissement des programmes d'investissements nécessaires pour atteindre les objectifs ;
- la coordination de la stratégie commerciale pour l'activité véhicules de loisirs pour les principaux pays européens ;
- la réévaluation de la stratégie d'approvisionnement en châssis automobiles de chacune des entités et le pilotage des achats des autres composants stratégiques ;
- la négociation de conditions de fournitures améliorées et l'animation des «Comités Achats» ;
- la recherche de programmes d'amélioration industrielle ;
- la mise en place de politiques de prévention des risques et le suivi des plans d'actions ;
- l'assistance à la définition des lignes de crédit clients dans le cadre des «Comités de Crédit» ;
- la mise à disposition et l'enrichissement d'une base de données d'informations financières et commerciales ;
- la mise en place et le suivi de politiques de gestion des risques de change et matières premières adaptées à chaque entité ;
- la négociation des contrats d'assurance et en particulier des contrats d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation.

Comptes sociaux

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 41,9 M€ contre 16,1 M€ en 2015/2016 :

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Résultat d'exploitation	21,8	7,6
Résultat financier	20,6	12,6
Résultat exceptionnel	1,2	-0,3
Impôt sur les bénéfices	-1,7	-3,8
Résultat net	41,9	16,1

Le résultat d'exploitation de votre Société a progressé de plus de 14 M€ grâce à la forte croissance des produits liés aux activités des filiales.

La perception de dividendes pour 25,2 M€ (13,3 M€ en 2015/2016) permet d'améliorer le résultat financier de 8 M€ en dépit de la comptabilisation de charges liées à la gestion des filiales (abandons de créances, provisions sur titres et comptes courants) à hauteur de 4,6 M€.

L'annulation de la taxe sur les dividendes a permis de réduire la charge d'impôt sur les sociétés de 1,2 M€.

Au total, le bénéfice net progresse de 25,8 M€. Grâce à ce résultat, votre Société conforte le niveau de ses capitaux propres et de sa trésorerie qui atteignent respectivement 235,4 M€ et 84,7 M€.

Prises de participations

Le 3 janvier 2017, votre Société a pris le contrôle d'Auto-Sleepers Investments en achetant 52% des actions A de cette société. Les actions A donnent droit à 50,01% des droits de vote et des droits à dividende tandis que l'action B possède 49,99% de ces droits. Cette dernière est détenue par SEA SpA, filiale à 100% de votre Société.

Le 27 juillet 2017, votre Société a acquis 100% des titres de Groupe Remorques Hubière.

Evénements postérieurs à la clôture

Le 22 septembre 2017, Trigano a procédé à l'acquisition de 85% du capital de la société Protej d.o.o, propriétaire du groupe Adria. Les 15% restants sont conservés par l'équipe de management d'Adria et pourront être acquis par Trigano dans les prochaines années.

Commercialisée depuis 1965, Adria est une marque établie de façon homogène sur l'ensemble du marché européen des véhicules de loisirs. L'entreprise conçoit et fabrique en Slovénie des camping-cars, des caravanes et des résidences mobiles. Le groupe emploie environ 1 700 salariés et a publié pour son exercice clos le 31/12/2016 un chiffre d'affaires de 355 M€ et un résultat net de 28 M€.

Le financement de cette acquisition a été assuré par la mise en place de lignes de crédit spécifiques accordées par le pool bancaire de votre Société en septembre 2017.

Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement.

La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

Détail des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (art D 441-41)												
	Article D 441 I 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	238					0	23					0
Montant total HT en € des factures concernées	1 322 698					0	116 166					0
Pourcentage des achats HT de l'exercice	10,2%					0						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							1.1%					0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						0
Montant total HT en € des factures exclues						0						0
(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français						Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français					

Les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 1 603 € et l'impôt correspondant est de 534 €.

Composition du capital au 31 août 2017

	Répartition des actions en%		Répartition des droits de vote en%	
	31/08/17	31/08/16	31/08/17	31/08/16
François Feuillet	57,8	57,8	73,6	73,6
Trigano (autocontrôle)	1,0	1,0	-	-
Salariés	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres	41,2	41,4	26,3	26,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Au cours de l'exercice, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré.

Aucune opération sur le titre Trigano n'a été déclarée par les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice.

Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Votre Conseil vous informe qu'il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur au 31 août 2017.

Activité boursière

Durant l'exercice, les volumes de transactions sur le titre de votre Société ont été les suivants :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
09/16	62,56	52,53	417 519
10/16	65,22	60,58	280 554
11/16	73,00	60,00	346 826
12/16	75,00	69,55	231 136
01/17	85,99	73,75	447 798
02/17	88,80	82,50	264 227
03/17	93,20	85,00	360 028
04/17	98,00	83,63	327 735
05/17	101,15	91,45	264 786
06/17	112,70	96,90	428 926
07/17	118,95	102,65	461 873
08/17	117,90	105,10	272 405

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre Société ont été les suivantes :

	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde mensuel des transactions en nombre de titres
09/16	1 054	1 135	(1 522)
10/16	732	641	1 432
11/16	840	690	2 110
12/16	273	400	(1 745)
01/17	375	425	(547)
02/17	662	540	1 440
03/17	890	1 076	(2 075)
04/17	732	692	553
05/17	778	811	(342)
06/17	147	332	(1 705)
07/17	224	207	151
08/17	1 203	1 008	1 685

L'Assemblée Générale du 5 janvier 2016 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 1 900 000 actions (9,83% du capital social). Dans le cadre de ce programme, votre Société n'a racheté aucune action Trigano au cours de l'exercice (hors opérations dans le cadre du contrat de liquidité).

L'Assemblée Générale du 26 juillet 2016 a transféré cette autorisation au Directoire. Dans le cadre de ce programme, votre Société n'a pas racheté d'action Trigano au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale du 9 janvier 2017 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 1 900 000 actions (9,83% du capital social). Dans le cadre de ce programme, votre Société n'a racheté aucune action Trigano au cours de l'exercice (hors opérations dans le cadre du contrat de liquidité).

Obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale

Conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », votre Société est soumise à l'obligation d'inclure dans son rapport de gestion des informations à caractère social, sociétal et environnemental.

Les informations, telles que prévues par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, sont annexées au présent rapport, ainsi que l'attestation de RSE France (Apave), organisme tiers indépendant.

Rémunération et fonctions des mandataires sociaux

Depuis le 1^{er} septembre 2016, votre Société a adopté un mode de gouvernance dualiste avec un Directoire et un Conseil de Surveillance.

Les montants des rémunérations versées à leurs membres par Trigano et les sociétés contrôlées au cours de l'exercice ont été les suivants :

Directoire :

M. Feuillet François Président du Directoire	Montants versés au titre de l'exercice	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	498 737	339 615	429 000
Jetons de présence	258 990	20 000	233 470
Avantages en nature	7 122	7 122	7 122
TOTAL	764 849	366 737	669 592

Mme Feuillet Marie-Hélène Directeur Général	Montants versés au titre de l'exercice	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	251 538	199 018	209 400
Jetons de présence	124 190	20 000	104 570
Avantages en nature	2 520	2 520	2 520
TOTAL	378 248	221 538	316 490

M. Freiche Michel Directeur Général	Montants versés au titre de l'exercice	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	334 218	334 218	304 700
Rémunération variable	100 000	100 000	71 500
Jetons de présence	72 540	20 000	61 620
Avantages en nature	6 100	6 100	6 100
TOTAL	512 858	460 318	443 920

M. Bicci Paolo Membre du Directoire	Montants versés au titre de l'exercice	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au titre de l'exercice précédent (1)
Rémunération fixe	219 000	-	-
Rémunération variable	55 000	-	-
Jetons de présence	226 000	-	-
Avantages en nature	2 679	-	-
TOTAL	502 679	-	-

(1) M. Bicci est membre du Directoire depuis le 1^{er} septembre 2016.

Conseil de Surveillance :

Mme Cavalier Feuillet Alice Présidente	Montants versés au titre de l'exercice	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	20 000	20 000	15 000
TOTAL	20 000	20 000	15 000

Mme Feuillet Séverine Vice-Présidente	Montants versés au titre de l'exercice	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	-	-	-
TOTAL	-	-	-

M. Carissimo Guido Membre	Montants versés au titre de l'exercice	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	25 000	25 000	20 000
TOTAL	25 000	25 000	20 000

M. Gerard Jean-Luc Membre	Montants versés au titre de l'exercice	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	-	-	-
TOTAL	-	-	-

SOMMES VERSEES AUX ANCIENS ADMINISTRATEURS :

M. Baleyrier François Administrateur	Montants versés au titre de l'exercice	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	31 000	25 000	26 000
TOTAL	31 000	25 000	26 000

M. Ducroux Jean Administrateur	Montants versés au titre de l'exercice	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	25 000	25 000	20 000
TOTAL	25 000	25 000	20 000

M. Roucart Michel Administrateur	Montants versés au titre de l'exercice	Dont montants versés par la société mère	Montants versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	25 000	25 000	20 000
TOTAL	25 000	25 000	20 000

L'Assemblée Générale du 9 janvier 2017 a voté le paiement aux membres du Conseil de Surveillance de jetons de présence pour un montant total de 120 000 €. Ces rémunérations seront versées au cours de l'exercice 2017/2018.

Les membres du Directoire de Trigano ne bénéficient d'aucun programme d'option de souscription, d'achat d'actions ou d'actions de performance. Ils ne bénéficient d'aucun plan de retraite spécifique ; aucune indemnité contractuelle n'est prévue en leur faveur en cas de départ de l'entreprise pour quelque cause que ce soit.

Rapport complémentaire du Directoire à l'Assemblée Générale mixte du 8 janvier 2018

Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} résolutions)

En application de l'article L 225-82-2 du code de commerce, vous êtes invités à vous prononcer sur ces principes et critères, tels qu'exposés au rapport du Conseil de Surveillance y afférent. Les rémunérations versées ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, qui seront soumises à votre approbation lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2018, seront déterminées sur la base des principes et critères ainsi adoptés.

Modalités de désignation d'un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (13^{ème} et 14^{ème} résolutions)

Un projet de modification des statuts est soumis au vote de votre assemblée en application de l'article L 225-79-2 du Code de commerce dans sa rédaction issue de la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi.

Ce texte prévoit que le Conseil de Surveillance d'une société qui emploie, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins 1 000 salariés en son sein et dans ses filiales situées en France, doit comprendre un membre représentant les salariés. Trigano entre dans le champ d'application de ce texte à la clôture des exercices 2015 et 2016. Les statuts doivent ainsi être modifiés afin de définir le mode de désignation retenu parmi les trois ouverts par la loi : élection par les salariés, désignation par le Comité d'entreprise / le Comité de Groupe selon le cas, ou désignation par l'organisation syndicale la plus représentative.

Le Directoire a retenu le mode de désignation par le Comité de groupe car il est le plus adapté aux spécificités du groupe, cohérent avec le dispositif de relations sociales en vigueur au sein de Trigano, et sans complexité excessive.

Le Comité de groupe, consulté sur le mode de désignation des membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés a rendu son avis le 27 novembre 2017.

Le nombre de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés sera limité à un, le Conseil de Surveillance ne pouvant comprendre plus de onze membres. Le mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés aura une durée de deux ans. Il sera dispensé de l'obligation de détenir une action de la société. Sa nomination devra intervenir dans les six mois de la modification des statuts.

Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux

(Article L. 225-102-1 du Code de commerce)

M. Bicci Paolo			Directeur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
ARCA CAMPER	S.R.L.	Administrateur Délégué - Consigliere	
C.V.C.	S.R.L.	Administrateur Délégué - Consigliere	
LUANO CAMP	S.R.L.	Consigliere	
S.E.A. Società Europea Autocaravan	S.P.A.	Administrateur Délégué - Consigliere	
SOCIETA EUROPEA AUTOCARAVAN ESPAÑA	SL	Administrateur Délégué - Consigliere	
TRIGANO	S.A. cotée	Membre du Directoire	
TRIGANO SPA	S.P.A.	Administrateur Délégué - Consigliere	
TRIGANO VAN	S.R.L.	Administrateur Délégué - Consigliere	

M. Carissimo Guido			Conseil de Surveillance
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. cotée	Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité des Nominations et des Rémunérations et Membre du Comité d'Audit	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
200kW	S.R.L.	Président et Administrateur	
AGRIPRODUCT GAMMA	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
CAR AFFINITY	S.R.L.	Administrateur	
COLTIBUONO HOLDING	S.R.L.	Président et Administrateur	
R2K	S.R.L.	Administrateur	
BOTTEGA MANIFATTURIERA BORSE	S.P.A.	Président et Administrateur	
SOCIETA AGRICOLA PERSETO	S.R.L.	Président et Administrateur	
VELA IMPRESE	S.R.L.	Président et Administrateur	

Mme Cavalier Feuillet Alice			Conseil de Surveillance
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
TRIGANO	S.A. cotée	Président du Conseil de Surveillance et Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
HOMEFIRST	Ltd - Private limited company	Director	

M. Feuillet François		Président du Directoire	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
ARCA CAMPER	S.R.L.	Président du Conseil d'Administration	
ATELIER TRIGANO	S.A.R.L.	Gérant	
AUTOSTAR	S.A.S.	Président	
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS Limited	Ltd (Private Limited Company)	Director	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Chairman of the Board of Directors	
BENIMAR-OCARSA S.A.	S.A. de droit espagnol	Président du Conseil d'Administration et Administrateur délégué	
BRUAND DEVELOPPEMENT	S.A.S.	Président	
C.M.C. FRANCE	S.C.P.	Gérant	
CAMPING PROFI GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant	
CARAVANES LA MANCELLE	S.A.R.L.	Gérant	
CLAIRVAL	S.A.S.U.	Président	
C.V.C.	S.R.L.	Président du Conseil d'Administration	
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Director	
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant	
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Director	
ECIM	S.A.S.U.	Président	
EURO ACCESSOIRES	S.A.S.U.	Président	
EUROP' HOLIDAYS	S.A.R.L.	Gérant	
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S. (Limited Company)	Chairman of the Board	
GAUPEN-HENGER EIENDOM A.S.	A.S. (Limited Company)	Director	
GROUPE REMORQUES HUBIERE	S.A.S.U.	Président	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Director	
LE HALL DU CAMPING-CAR	S.A.S.U.	Président	
LIDER	S.A.S.U.	Président	
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire	
LUANO CAMP S.r.l.	S.A.R.L. de droit italien	Président du Conseil d'Administration	
MAÎTRE EQUIPEMENT	S.A.S.U.	Président	
MECADIS	S.A.R.L.	Gérant	
MECANOREM	S.A.R.L.	Gérant	
MEDITERRANEO VDL	S.A.R.L. de droit espagnol	Administrateur solidaire	
MISTERCAMP	S.A.S.U.	Président	
NOTIN	S.A.S.U.	Président	
OCS RECREATIE GROOTHANDEL B.V.	B.V.	Directeur	
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	S.A.S.U.	Président	
PLSA	S.A.S.U.	Président	
POLYTEX	S.A.R.L. de droit tunisien	Gérant	
REMORQUES HUBIERE	S.A.S.U.	Président	
RIVIERA FRANCE	S.A.R.L.	Gérant	
RULQUIN	S.A.	Président du Conseil d'Administration	
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN	S.P.A.	Président du Conseil d'Administration	
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Prezes Zarzadu / Gérant	
TECHWOOD	S.A.R.L.	Gérant	
TRIGANO	S.A. cotée	Président du Directoire	
TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant	
TRIGANO GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant	
TRIGANO JARDIN	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	
TRIGANO MDC	S.A.S.U.	Président du Comité de Surveillance	
TRIGANO PRIKOLICE	D.O.O.	Directeur	
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.U.	Président	
TRIGANO SERVICE	S.A.R.L.	Gérant	
TRIGANO SPA	S.P.A.	Président du Conseil d'Administration	
TRIGANO VAN	S.R.L.	Président du Conseil d'Administration	
TRIGANO VDL	S.A.S.U.	Président	
TROIS SOLEILS	S.A.R.L.	Gérant	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
ADB VIN	S.A.S.	Président du Conseil de Surveillance	
BANQUE CIC OUEST	S.A.	Administrateur	
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANCOIS FEUILLET	G.F.A.	Gérant	
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANCOIS FEUILLET	G.F.A.	Gérant	
S.C.I. LILI ONE	S.C.I.	Gérant	
S.C.I. SEV ONE	S.C.I.	Gérant	

Mme Feuillet Marie-Hélène		Directeur Général
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ARCA CAMPER	S.R.L.	Consigliere
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS	Ltd - Private limited company	Director
AUTOSTAR	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Director
BENIMAR-OCARSA S.A.	S.A. de droit espagnol	Administrateur
C.M.C. DISTRIBUTION France	S.A.S.U.	Président
CAMPING-CARS CHAUSSON	S.A.S.U.	Président
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Director
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Director
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S. (Limited Company)	Director
GAUPEN-HENGER EIENDOM A.S.	A.S. (Limited Company)	Chairman of the Board
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Director
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance
LUANO CAMP S.r.l.	S.A.R.L. de droit italien	Consigliere
MEDITERRANEO VDL S.L.	S.A.R.L. de droit espagnol	Administrateur solidaire
OUEST VDL	S.A.S.U.	Président
RESIDENCES TRIGANO	S.A.S.U.	Président
RULQUIN	S.A.	Administrateur, représentant permanent de Trigano
S.C.I. C.M.C.	S.C.I.	Gérant
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN	S.P.A.	Consigliere
S.C.I. DE L'AMIRAL LEBRETON	S.C.I.	Gérant
S.C.I. DU COLONEL PETIT	S.C.I.	Gérant
S.C.I. DU HAUT ECLAIR	S.C.I.	Gérant
S.C.I. DU PRESIDENT ARNAUD	S.C.I.	Gérant
S.C.I. DU PROFESSEUR PARMENTIER	S.C.I.	Gérant
S.C.I. DUCHESSE DE MIRABEL	S.C.I.	Gérant
TRIGANO	S.A. cotée	Membre du Directoire – Directeur Général
TRIGANO JARDIN	S.A.S.U.	Président
TRIGANO MDC	S.A.S.U.	Président
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance
TRIGANO SPA	S.P.A.	Consigliere
TRIGANO VAN S.r.l.	S.A.R.L. de droit italien	Consigliere
TRIGANO VDL	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance

M. Freiche Michel		Directeur Général
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS Limited	Ltd	Director
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd	Director
BENIMAR-OCARSA	S.A. de droit espagnol	Administrateur et Secrétaire du Conseil d'Administration
E.T. RIDDIOUGH (SALES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Company secretary
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S.	Director
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Director & Company secretary
HTD PARTICIPATIONS	S.A.R.L. à associé unique	Gérant
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire et Dirigeant responsable L511-13 code monétaire et financier
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN	S.P.A.	Consigliere
TRIGANO	S.A. cotée	Membre du Directoire – Directeur Général
TRIGANO JARDIN	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance
TRIGANO REMORQUES	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance
TRIGANO VDL	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance

M. Gerard Jean-Luc		Conseil de Surveillance
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	S.A. cotée	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit

Annexe : Obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale

Organisation et ressources humaines

Les informations contenues dans le volet social de ce rapport concernent l'ensemble des entités du groupe à l'exception de la société Hubière, acquise le 27 juillet 2017.

Emploi

• Effectifs

Au 31 août 2017, Trigano emploie 6 501 salariés (équivalent temps plein, intérimaires inclus), soit une augmentation des effectifs de 1 468 personnes sur l'exercice (+ 29%). Cet accroissement de population est dû au développement de l'activité ainsi qu'à la reprise de 2 entités (Trigano Prikolice en Serbie et Auto-Sleepers au Royaume-Uni) qui totalisent, à elles deux, 648 personnes.

Date	Effectifs	Variation
2014 / 2015	4 521	10,1%
2015 / 2016	5 033	11,3%
2016 / 2017	6 501	29,2%

L'effectif moyen avec intérim est de 6 034 personnes.

Au 31 août 2017, 75% des effectifs sont titulaires d'un CDI. Le recours à l'intérim permet de garantir la flexibilité nécessaire à l'activité saisonnière des différentes entités.

• Répartition des effectifs

Par âge

La pyramide des âges, calculée sur la population en CDI, montre une répartition assez homogène de l'effectif dans les différentes tranches d'âge comprises entre 40 et 55 ans.

Les salariés de moins de 30 ans ne représentent que 11,6% de l'effectif et les plus de 50 ans près d'un tiers du personnel (31,3% soit 1 394 personnes, dont 707 de plus de 55 ans).

L'âge moyen est de 43,3 ans.

> 60 ans	174
< 60 ans	533
< 55 ans	687
< 50 ans	747
< 45 ans	698
< 40 ans	640
< 35 ans	459
< 30 ans	322
< 25 ans	197

Par sexe

Trigano emploie 1 457 femmes (soit 274 de plus qu'au 31 août 2016), représentant 22,4% de l'effectif total. Cette proportion est légèrement supérieure à celle enregistrée dans le monde industriel de la métallurgie (21%) (Source : UNEDIC - Insee). D'une manière générale, les femmes sont peu présentes dans les métiers de montage de véhicules de loisirs ou de fabrication de remorques (plombier, menuisier, électricien, soudeur, mécanicien...).

Par zone géographique

Les effectifs de Trigano sont répartis dans 10 pays avec un fort ancrage en France (2 950 salariés, soit 45,3%) lié à l'historique du groupe.

La présence de Trigano dans différents pays européens s'est accrue avec les opérations de croissance externe, notamment en Serbie (214 personnes soit 3,3%).

Par activité

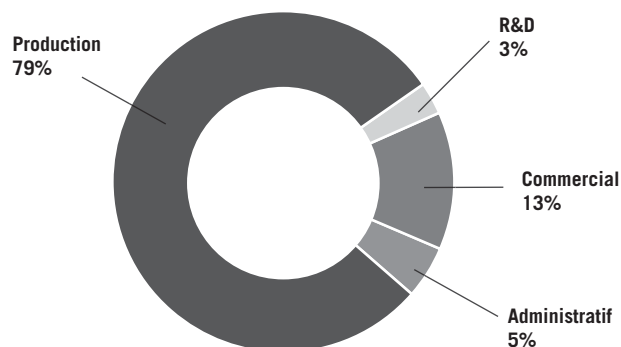
L'activité « Véhicules de Loisirs » emploie 4 946 personnes au 31 août 2017 (76,0% des effectifs) et l'activité « Equipement des loisirs » compte 1 510 salariés.

Par catégorie socioprofessionnelle

Compte-tenu de la nature des activités du groupe, le personnel ouvrier est majoritaire : il représente 68,3% de l'effectif total. Les employés, techniciens et agents de maîtrise représentent 23,7% de l'effectif et le taux d'encadrement est de 7,4%. A noter également que 0,6% des effectifs du groupe sont des stagiaires et apprentis.

Par fonction

75,8% des effectifs travaillent en production (61,5% en main d'œuvre directe et 14,3% en indirecte).



Par ancienneté

L'ancienneté moyenne est de 11,7 ans.

36,3% des effectifs ont une ancienneté inférieure à 5 ans, 32,3% une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans et 31,4% une ancienneté supérieure à 15 ans.

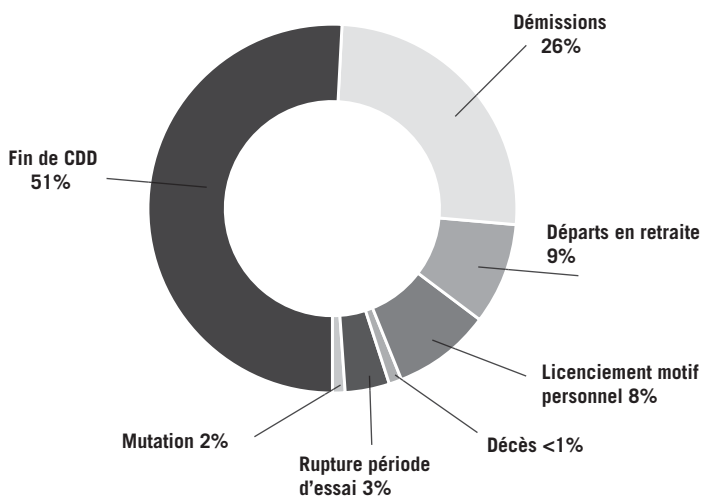
> 35 ans	3,12%
de 31 à 35 ans	1,95%
de 26 à 30 ans	5,61%
de 21 à 25 ans	4,82%
de 16 à 20 ans	15,77%
de 11 à 15 ans	16,63%
de 6 à 10 ans	15,68%
de 1 à 5 ans	30,15%
< 1 an	6,26%

• Embauches et licenciements

Au cours de l'exercice 2017, 1 525 nouveaux salariés ont rejoint le groupe, soit 30,0% de l'effectif moyen hors intérim.

Dans le même temps, Trigano a enregistré 770 départs soit 15,1% de son effectif moyen. Les fins de contrats à durée déterminée restent la cause la plus fréquente des départs de l'entreprise (52%), suivie par les démissions (26,1%), les licenciements pour motif personnel (8,7%) et les départs en retraite (9%).

Répartition des départs par motif



• Rémunération et évolution

En France, les sites concernés par la Négociation Annuelle Obligatoire représentent plus de 80% des effectifs. Les négociations ayant abouti au cours de l'exercice ont conduit à l'attribution d'augmentations s'échelonnant de 0% à 3%.

Sur certains sites, la rémunération des salariés est complétée par des primes d'intéressement et de participation aux résultats.

Dans la plupart des filiales étrangères, les évolutions de salaire ont été similaires.

Organisation du temps de travail

• Organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en horaire de journée. Toutefois, pour faire face à la saisonnalité de l'activité, certaines entités ont ponctuellement recours au travail en équipes ou de nuit.

L'horaire de travail diffère selon les pays. En Europe, la moyenne hebdomadaire généralement constatée oscille de 39 à 40 heures par semaine. En France, elle est de 35 heures avec des accords de modulation du temps de travail.

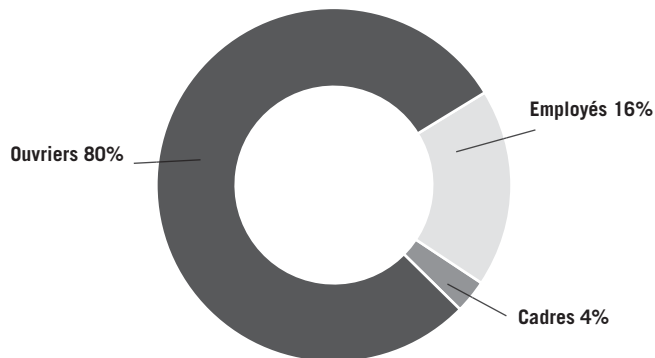
En France, le personnel cadre est soit « Cadre Dirigeant » sans référence à un horaire de travail, soit « Cadre intégré à un service » et, à ce titre, travaille en moyenne 35 heures par semaine, soit « Cadre au forfait jours » (218 jours) et bénéficie, de ce fait, de jours de repos.

Près de 300 000 heures supplémentaires ont été réalisées au cours de l'exercice (3% des heures travaillées). Ce volume d'heures est principalement lié aux surcroûts ponctuels d'activité.

• Absentéisme

En 2017, le taux d'absentéisme atteint 6,5% sur l'ensemble du groupe (6,2% sans l'incidence des congés maternité) contre 7,1% (6,8%) au cours de l'exercice précédent.

Répartition des heures d'absence par catégorie socio-professionnelle



Différentes mesures sont prises dans les entités pour réduire ce volume d'heures perdues :

- des entretiens sont réalisés après chaque accident du travail afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouveaux incidents et par conséquent de nouvelles absences ;
- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel et les élus sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production ;
- des visites médicales de contrôle sont organisées lors d'absences de longue durée.

Relations sociales

• Organisation du dialogue social

Au-delà du strict respect de la législation, le groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés au travers des différentes instances présentes sur les sites.

Le management de proximité est sensibilisé sur l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

• Bilan des accords collectifs

Le dernier exercice a enregistré la négociation de 31 nouveaux accords collectifs (rémunération, temps de travail...) sur différentes filiales qui viennent s'ajouter aux 38 signés antérieurement et toujours en vigueur.

Santé et sécurité

• Conditions de santé et de sécurité au travail

Toutes les sociétés françaises soumises à la mise en place d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) remplissent leurs obligations et font vivre activement cette instance. Des dispositions similaires existent dans la plupart des pays (Italie, Espagne, Allemagne...).

Les entités, en collaboration avec les partenaires et les organismes extérieurs concernés (Médecine du travail, CPAM, Direccte...) veillent à la santé et à la sécurité de chaque salarié.

En 2017, aucun accord spécifique sur les sujets de la santé et de la sécurité au travail n'a été signé.

• Accidents du travail

En 2017, 868 accidents du travail ont été répertoriés dont 463 n'ayant entraîné aucun arrêt de travail. Ces accidents ont généré 69 948 heures d'arrêt soit 11% des heures d'absence.

Le taux de fréquence (nombre d'accidents au travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles) s'élève à 41,27 par million d'heures travaillées, et à 79,6 pour le nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt.

Le taux de gravité (nombre de jours d'arrêts x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles), qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, est de 0,85 sur l'exercice.

Sur quelques entités, le taux de fréquence apparaît assez élevé ; des investigations plus poussées seront menées pour comprendre les causes et mener les actions correctives permettant de le réduire de manière significative.

Une attention particulière est portée à la détection des cas de maladies professionnelles. En 2017, 18 nouveaux cas ont été identifiés portant le nombre total de cas à 97.

Des efforts sont notamment engagés en matière d'ergonomie et d'aménagement des postes de travail.

Formation

Trigano attache une importance à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences des salariés comme un levier pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

Trigano fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, puisse accéder tout au long de sa carrière aux actions de formations nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

Ainsi, sur l'exercice 2017, plus de 30 000 heures de formation ont été dispensées auprès de 2 314 salariés (45,5% des effectifs moyens hors intérim). Les achats de formation externe se sont élevés à 701 k€ (589 € l'an dernier).

En 2017, des efforts en matière de formation ont été réalisés en particulier sur l'adaptation à l'évolution de l'environnement dans le but de :

- répondre aux exigences des marchés et de la stratégie du groupe dans les domaines de la production, la sécurité, l'amélioration continue et la qualité ;
- poursuivre les formations métiers, les parcours professionnels, l'intégration des nouveaux embauchés, le management, les langues, la sensibilisation du personnel aux problématiques de sécurité et d'environnement ;
- accompagner les personnes concernées par l'évolution des outils de gestion financière, industrielle et commerciale.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

Enfin, Trigano poursuit activement sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à des étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Ainsi, sur l'exercice 2017, Trigano a accueilli 115 stagiaires, 25 contrats de professionnalisation et 34 apprentis, soit un total de 174 jeunes (128 l'exercice précédent).

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Trigano, entreprise multiculturelle, reconnaît la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise.

Le Code éthique insiste sur la nécessité de respecter la législation du travail et prohibe donc toute mesure de discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, à la religion ou aux convictions politiques. Il n'autorise pas l'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans les entités du groupe, chez leurs fournisseurs ou sous-traitants. L'emploi de travailleurs en situation illégale est également prohibé.

A titre d'exemple, une business unit a signé, il y a déjà plusieurs années, un accord d'entreprise portant sur le développement de la mixité et l'égalité homme/femme dans les parcours professionnels et les rémunérations.

Enfin, pour promouvoir les initiatives en la matière, la communication interne s'attache à faire connaître les mesures prises en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés et des seniors. La liberté d'expression, d'association et d'adhésion à des syndicats sont également préservées.

Trigano emploie 291 personnes en situation de handicap, dont 127 en France, répondant ainsi à 86% de ses obligations légales en métropole. En Serbie, la business unit emploie, avec une organisation adaptée, 103 handicapés sur un effectif de 214 personnes.

Impact des activités sur l'environnement

L'activité principale de Trigano, la fabrication et la distribution de véhicules de loisirs et d'équipements de loisirs, met en œuvre essentiellement des opérations de montage et d'assemblage avec un usage de produits chimiques très limité et de faibles impacts sur l'environnement.

Les informations communiquées dans ce rapport couvrent l'ensemble des sites de production et de stockage de Trigano sur la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 à l'exception des sites acquis pendant l'exercice à savoir :

- Auto-Sleepers (fabrication de campings-cars et de concessions de véhicules de loisirs au Royaume-Uni - acquisition le 3 janvier 2017) ;
- Trigano Prikolice (fabrication de composants de remorques en Serbie - démarrage au 1^{er} septembre 2016) ;
- Luano Van (fabrication de fourgons en Italie - démarrage au 1^{er} octobre 2016) ;
- Hubière (fabrication de remorques en France acquise le 27 juillet 2017) ;

Les sites d'activités administratives ne présentant pas d'impacts environnementaux significatifs, ne font pas partie du périmètre de ce rapport.

Afin de mettre en perspective l'évolution des différents indicateurs environnementaux, la production des véhicules de loisirs (camping-cars, résidences mobiles et caravanes) des deux derniers exercices est présentée ci-dessous :

Exercice 2016 : 30 601 véhicules

Exercice 2017 : 39 033 véhicules

soit une hausse de production significative de 27,5%.

Politique générale en matière d'environnement

La préservation de la nature et le respect de l'environnement font partie des valeurs fondamentales de Trigano, inscrites de longue date dans sa culture d'entreprise et indissociables de son activité axée depuis plus de 60 ans sur les loisirs de plein air.

Les efforts de Trigano en faveur de l'environnement portent sur le développement de produits respectueux de la nature avec notamment une recherche de réduction du poids des véhicules et de leur consommation en énergies ainsi que le respect des réglementations environnementales locales.

Trigano poursuit également ses actions de diminution des impacts environnementaux par la réduction de l'utilisation des produits chimiques nocifs et celle de la production de déchets dangereux et non dangereux par un suivi réglementaire ainsi que par la diffusion aux sites de bonnes pratiques en matière de gestion environnementale accompagnées de plans d'actions.

• Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

La politique environnementale est pilotée par la Direction Générale. Celle-ci s'appuie sur les responsables des sites dont certains disposent, pour les plus importants, d'une personne en charge des aspects environnement-sécurité-qualité et d'un bureau d'études conseil.

Le suivi de la réglementation en matière d'environnement est assuré par le service juridique de Trigano.

Des notes d'informations et des plans d'actions sont transmis régulièrement à l'ensemble des sites du groupe en France et à l'étranger. Elles présentent les évolutions réglementaires en matière d'environnement, les bonnes pratiques ainsi que des actions d'amélioration de la gestion environnementale à mettre en œuvre.

Des audits par la cellule interne de Trigano ont été réalisés durant l'exercice 2016/2017 sur les sites de Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône, Résidences Trigano à Portes-lès-Valence, Benimar et Mediterraneo VDL en Espagne.

Les données environnementales sont transmises par les sites à la Direction du groupe depuis 2002. Ces reportings précisent les rôles des interlocuteurs, la liste des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et leurs définitions. Les données quantitatives recueillies, sont validées, consolidées et leur cohérence contrôlée par le bureau d'études conseil.

Des visites sur sites sont également réalisées par le bureau d'études conseil. Durant l'exercice 2016/2017, 8 sites français et 1 site anglais ont été concernés.

• Evaluation et certification en matière d'environnement

Trigano ne souhaite pas développer la certification systématique de ses sites car les activités exercées présentent peu d'impacts sur l'environnement.

Aujourd'hui, 4 sites en Italie et en Espagne (Trigano SpA, CVC, SEA Italie et Benimar) sont certifiés ISO 14001.

• Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Une sensibilisation régulière du personnel aux aspects environnementaux des activités exercées est réalisée par la mise en place de plans d'actions (tri des déchets, diminution des consommations d'eaux et d'énergies...).

• Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des moyens humains sont alloués, notamment 1 personne au niveau de la Direction Générale, des responsables environnement sur les principaux sites et 25 jours de prestation du bureau d'études conseil.

Des moyens financiers ont été mis en œuvre l'exercice 2017 à hauteur de 953 k€ (+ 111% par rapport à 2016) concernant :

- des investissements en matière d'environnement (équipements spécifiques et matériels dédiés exclusivement à la protection de l'environnement...) pour 823 k€ (en hausse de 146% par rapport à l'exercice précédent) ;
- des dépenses environnementales (études, audits divers, contrôles périodiques...) pour 130 k€ (en hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent).

Parmi les principaux investissements engagés au cours de l'exercice, citons l'amélioration de l'isolation de toitures, l'amélioration des réseaux de lutte incendie, l'installation d'équipements de désenfumage, la pose de fenêtres double vitrage et de nouvelles portes, des éclairages à diode, l'aménagement de nouvelles zones d'entreposage de déchets dangereux, l'installation de panneaux photovoltaïques ou de pompes à chaleur et la mise en place de systèmes de filtration des poussières de bois à haute performance. Notons également la réalisation d'études de gestion des eaux, des audits divers dont des certifications en matière d'environnement ou énergétiques ainsi que des contrôles périodiques.

• Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Trigano n'a pas pratiqué de provisions ou de garanties pour les risques environnementaux en plus des garanties figurant dans ses contrats d'assurances, à l'exception d'une faible provision pour les contrôles semestriels de la nappe du site de Trigano MDC à Tournon-sur-Rhône dans le cadre de la cessation définitive d'activité de ce site.

Au cours de cet exercice, aucun accident de pollution avec atteinte à l'environnement n'a été enregistré.

Pollution

• Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les principaux rejets atmosphériques et liquides des sites sont bien identifiés et contrôlés régulièrement.

Les risques pour les sols sont également bien appréhendés.

• Prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution

De par la nature des activités exercées par Trigano et l'implantation des sites en grande partie sur des zones d'activités, les nuisances éventuelles pour les populations riveraines sont très réduites.

Durant l'exercice 2016/2017, aucune plainte pour bruit ou autres nuisances n'a été enregistrée.

Economie circulaire

• Prévention et gestion des déchets

Mesures de prévention, de recyclage, de valorisation et d'élimination des déchets

L'examen de l'évolution des quantités de déchets produits durant l'exercice 2016/2017 rapportées à l'évolution de la production durant cet exercice montre :

- les déchets non dangereux ont représenté 22 340 tonnes (bois, sciures de bois, papiers, cartons, plastiques, métaux, polystyrène, mousses, films, tissus, ferraille, déchets mélangés, tout venant ...), en hausse de 23% par rapport à l'exercice 2015/2016. Celle-ci est de l'ordre de grandeur de la hausse de la production ;
- les déchets dangereux se sont élevés à 486,1 tonnes (boues d'hydroxydes, bains usés de traitement de surface, boues des décanteurs-déshuileurs, boues de curage, aérosols, contenants souillés, batteries, colles, encres, poudres de peintures, diluants, nettoyeurs, peintures, résines, liquides souillés, DEEE, ampoules et néons ...), en hausse de 10% par rapport à l'exercice 2015/2016 et donc inférieure à la progression de la production.

Le taux de valorisation des déchets non dangereux (sur site et chez les prestataires) atteint 76,5%, soit une hausse globale significative de 7,5% par rapport à celui de l'exercice 2015/2016. Pour les déchets dangereux (chez les prestataires), le taux de valorisation s'élève à 9% (taux en baisse par rapport à l'exercice précédent).

L'atteinte de ces taux de valorisation des déchets est liée aux actions de sensibilisation du personnel y compris les intérimaires (tri sélectif poussé des déchets notamment), la recherche de filière de valorisation nouvelle hors-site pour certains déchets, l'optimisation des chutes pour diminuer les pertes matières et à une meilleure information sur les actions de valorisation et de recyclage des déchets réalisées par les prestataires.

Le coût de traitement de l'ensemble des déchets dangereux et non dangereux pour l'exercice 2016/2017 s'est élevé à 1 833 k€ (+23% par rapport à l'exercice 2015/2016).

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Trigano n'a pas pris d'actions particulières concernant le gaspillage alimentaire.

• Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau intervient peu dans les procédés de fabrication mis en œuvre sur les sites de Trigano. La consommation d'eau est essentiellement liée à l'usage sanitaire.

La consommation d'eau pour l'exercice 2016/2017 s'est élevée à 67,1 milliers de m³, soit une hausse faible de 1,8% par rapport à l'exercice précédent. Malgré l'augmentation significative de la production et de l'effectif, la consommation d'eau a très peu varié grâce aux actions de maîtrise de sa consommation.

L'environnement local des sites ne présente pas en général de contrainte particulière pour la consommation d'eau issue du milieu naturel.

Consommation des matières premières

Les principaux matériaux utilisés sur les sites de production sont le bois et ses dérivés, les métaux, les mousses, le polystyrène, le polyester, les plastiques et les cartons alvéolaires ; matériaux qui entrent dans la composition de pièces telles que les châssis, accessoires, meubles ou isolation, utilisées pour la fabrication des véhicules et équipements de loisirs. Ils ne constituent pas des matières premières au sens strict de la définition.

Une recherche régulière d'optimisation de l'utilisation de ces matériaux est engagée afin de réduire l'empreinte écologique des véhicules et des équipements de loisirs produits.

Consommation d'énergies, mesures prises pour améliorer leur efficacité et recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergies correspond à la quantité totale d'électricité (en kWh), de gaz naturel, d'autres gaz (butane, propane) ou du gasoil et fioul (en kWh PCS) achetée et consommée par les sites.

Ces énergies sont utilisées à destination de la production, du chauffage, du transport, de l'éclairage et du nettoyage des véhicules.

Energie	Consommation 2016/2017	Evolution vs 2015/2016
Electricité	30,9 Millions de kWh	+8,0%
Gaz naturel	40,0 Millions de kWh	+16,0%
Fioul, Gasoil*	équivalent de 11,9 Millions de kWh	+28,5%
Autres gaz (butane, propane)	équivalent de 3,0 Millions de kWh	+9,7%

* Après intégration de la consommation en fioul des véhicules de sociétés de certains sites qui n'étaient pas pris en compte sur l'exercice précédent.

Les hausses de consommation d'énergies s'expliquent par l'augmentation de la production de Trigano mais avec un rythme plus faible.

Les sources d'approvisionnement de Trigano sont généralement les énergies fossiles ou nucléaires. Une petite part est d'origine renouvelable (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, réutilisation en interne de déchets bois pour alimenter une chaudière).

Des audits de performance énergétique sont réalisés régulièrement soit à titre volontaire soit pour répondre aux obligations réglementaires (Trigano Remorques Brinon, Trigano SpA durant l'exercice 2016/2017). Les recommandations formulées pour améliorer l'efficacité énergétique sont mises en œuvre.

Les véhicules de loisirs sont régulièrement améliorés dans un souci de réduction de leur consommation d'énergie.

Utilisation des sols

Les projets immobiliers réalisés durant l'exercice 2016/2017 ont entraîné peu d'artificialisation de surfaces nouvelles, en optimisant l'occupation de l'espace sur les sites existants ou par l'acquisition de nouvelles parcelles dans des zones dédiées déjà aux activités industrielles ou de stockage.

Changement climatique

• Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Les émissions des gaz à effet de serre (GES) correspondent aux émissions liées à la consommation de toutes sources d'énergies (directes et indirectes).

Les évolutions réglementaires récentes (article R225-105-1 du code de commerce modifié par la loi du 17 août 2015 et de son décret du 19 août 2016) demandent l'intégration complète de toutes les émissions (Scopes 1-2-3) dans les bilans carbone (impacts des consommations directes et indirectes d'énergies constituant les Scopes 1-2 et les usages d'équipements mis sur le marché et leur fin de vie représentant le Scope 3).

Durant l'exercice 2016/2017, les études suivantes ont été engagées :

- Un bilan carbone a été réalisé (Scope 1-2-3) sur le site d'Autostar qui produit des véhicules de loisirs à Quintin sur la base des données de l'exercice 2015/2016 (véhicules = 903 camping-cars – pas de caravanes).

Les principales sources de rejets de gaz à effet de serre identifiées sont par ordre décroissant : l'utilisation des véhicules, les intrants, le fret, la fin de vie, et les énergies sur site. L'utilisation et la fin de vie des véhicules (Scope 3) représentent la partie la plus importante (87%) de l'impact GES sur l'ensemble du bilan carbone de ce site.

Le ratio moyen de rejet de carbone pour toutes les émissions (Scopes 1-2-3) est donc de 124,1 tonnes équivalent CO₂ par véhicule de loisirs produit (camping-cars uniquement) chez Autostar.

- Afin de se conformer aux nouvelles obligations réglementaires, une mise à jour du bilan carbone (intégration du Scope 3 aux Scopes 1-2 déjà calculés) a été réalisée sur le site de Tournon-sur-Rhône (véhicules = 2 985 camping-cars + 3 001 caravanes durant l'exercice de référence de 2013/2014 retenu).

Cette mise à jour du bilan carbone montre que les principales sources de rejets de gaz à effet de serre identifiées sont par ordre décroissant : l'utilisation des véhicules, les intrants, la fin de vie, le fret, et les énergies sur site. L'utilisation et la fin de vie des véhicules (Scope 3) représentent la partie la plus importante (91%) de l'impact GES pour l'ensemble du bilan carbone de ce site.

Le ratio moyen de rejet de carbone de toutes les émissions (Scopes 1—2—3) est de 60,4 tonnes équivalent CO₂ par véhicule de loisirs produit (caravanes et camping-cars sans distinction) chez Trigano VDL.

Une analyse fine des postes des rejets de GES sur les sites d'Autostar et de Trigano VDL, montre que les valeurs des postes de rejet carbone composant les Scopes 1-2 sont globalement équivalentes. Pour les valeurs des postes de rejet carbone composant le Scope 3, elles sont différentes ce qui explique la différence des valeurs des ratios moyens calculés.

La différence de rejet de carbone pour le Scope 3, s'explique par le mix des véhicules produits par Trigano VDL (campings cars et caravanes) alors qu'Autostar ne produit que des camping-cars.

Compte tenu de la quantité totale de véhicules de loisirs produits durant l'exercice 2016/2017 (31 342 camping-cars et 4 932 caravanes), la quantité de rejet de carbone (Scopes 1-2-3) pour cette activité de production au sein de Trigano pourrait être estimée à 3 447 302 tonnes équivalent CO₂. La quantité spécifique de rejet de GES des sites de Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône et d'Autostar à Quintin (camping-cars et caravanes) représente 22,7% de ce total.

En conclusion, la réalisation de ces bilans carbone va amener Trigano à appliquer dans le futur la même méthode de comptabilité sur tous ses sites afin d'assurer une cohérence entre ces derniers et surtout de faciliter le suivi de l'évolution dans le temps et d'apprécier les résultats des actions de réduction des impacts carbone qui seront engagées.

• Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les sites Trigano ne se situent pas dans des zones impactées par des changements climatiques perceptibles et ne sont pas soumis aux événements naturels exceptionnels provoqués par ces changements.

Protection de la biodiversité

Les sites du groupe ne sont pas installés dans des zones présentant un intérêt faunistique ou floristique ou une richesse en biodiversité significatifs.

Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Même si l'effectif hors de France a progressé plus vite que l'effectif en France, Trigano demeure toujours fortement ancré en France avec 33 sites de production et de stockage (sur 61) représentant 45,4% des effectifs, soit 2 950 personnes (en progression de 14% sur 2015/2016).

En France, les activités sont concentrées sur deux pôles géographiques majeurs que sont les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire.

Le groupe est implanté en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 1974 avec le transfert de la production des caravanes Caravelair à Tournon-sur-Rhône (Ardèche). Ce site s'est ensuite développé avec la création de l'activité camping-cars. Il est actuellement le site le plus important de Trigano (885 personnes au 31 août 2017 en croissance de 20,1% sur 2015/2016).

Trigano a développé son activité dans cette région avec 9 sites de production et de stockage, totalisant un effectif de 1 288 personnes au 31 août 2017 (soit 19,8% de l'effectif total).

Le groupe est également présent en région Pays de la Loire depuis 1986 sur le site de Mamers (Sarthe). Trigano compte 12 sites dans cette zone, avec un effectif de 957 personnes au 31 août 2017 (soit 14,7% de l'effectif total).

A l'étranger, Trigano est désormais présent dans 9 pays à travers 28 sites de production et de stockage. Trigano est notamment implanté en Italie depuis 1999 et y compte actuellement 11 sites (essentiellement en Toscane) représentant un effectif au 31 août 2017 de 1 281 personnes (19,7% de l'effectif global).

L'effectif au Royaume-Uni a fortement progressé avec la reprise d'Auto-Sleepers le 3 janvier 2017, passant à 772 personnes (11,9% de l'effectif global).

La reprise d'un sous-traitant le 1^{er} septembre 2016 en Serbie a permis d'intégrer 160 personnes. L'effectif employé est de 214 personnes au 31/08/2017.

Sur les sites étrangers, la totalité des salariés, y compris les managers, est issue de la population locale, contribuant ainsi au développement du tissu économique et social local.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales françaises représente 42,3% du chiffre d'affaires total tandis que celui réalisé par les filiales étrangères représente 57,7%.

Le groupe s'inscrit dans des partenariats durables avec ses fournisseurs et ses sous-traitants du fait des contraintes réglementaires applicables aux composants, et notamment le poids et les normes de sécurité des véhicules. Ainsi, des contrats d'achats à long terme sont signés avec les constructeurs automobiles, la durée de vie d'un modèle de châssis étant d'environ 10 ans.

Des opérations de sous-traitance interne entre différentes usines du groupe se sont développées pour la fabrication de composants (châssis pour caravanes, pièces de polyester, matelas, mobilier, rideaux, kit de remorques...) ou le montage de camping-cars et de résidences mobiles.

Les sous-traitances externes sont majoritairement réalisées par des fournisseurs locaux, situés à proximité des sites de production.

Trigano privilégiant les achats dans des pays proches de ses sites de production pour une plus grande flexibilité de l'approvisionnement, 97% des achats du groupe sont réalisés au sein de l'Union Européenne.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Trigano est un acteur économique important dans tous les pays où il est implanté.

Trigano s'implique activement dans l'animation et la direction des syndicats représentant les intérêts des fabricants de véhicules de loisirs (camping-cars, caravanes, résidences mobiles et remorques). La Direction de Trigano assure la présidence du syndicat professionnel européen, E.C.F. (European Caravan Federation) et du syndicat français, UNI VDL. A l'étranger, certains directeurs des filiales Trigano assument également des fonctions au sein des syndicats nationaux, notamment en Italie (APC - Associazione Produttori Caravan E Camper), en Angleterre (NCC - National Caravan Council) et en Allemagne (CIVD - Caravaning Industrie Verband).

En France, les responsables qualité et/ou production des filiales participent activement aux groupes de travail pour l'élaboration des normes AFNOR relatives aux produits fabriqués ou distribués sur leurs sites.

Enfin, les différents sites sont en relation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour toutes les questions touchant au respect de la réglementation visant à protéger l'environnement et entretiennent des contacts réguliers avec les pouvoirs publics (Préfectures, Mairies, Conseils Départementaux et Régionaux).

Ainsi, des relations constantes sont maintenues avec les pouvoirs publics sur tous les sujets touchant les activités du groupe.

Les sociétés du groupe ont un rôle important dans les régions où elles sont implantées.

A titre d'exemple, à Tournon-sur-Rhône (Ardèche), Trigano VDL s'est localement impliquée dans une association regroupant des industriels de la filière des véhicules industriels et des véhicules de loisirs pour favoriser le rayonnement de cette filière et engager des réflexions sur différents projets (certification qualité, la gestion des déchets industriels...).

Trigano VDL en qualité d'organisme de formation agréé a développé, en liaison avec le syndicat national des distributeurs de véhicules de loisirs, un catalogue de formations destinées au personnel des distributeurs et d'experts automobiles. En 2016/2017, 28 sessions de formation de 1 à 2 journées ont été réalisées, réunissant 249 stagiaires.

Les filiales toscanes organisent également des sessions de formation du personnel des distributeurs (80 personnes formées).

Des visites d'usine sont régulièrement organisées (Trigano VDL : 76 visiteurs et Trigano SpA : 200 visiteurs) au profit d'élèves, de clients potentiels, de clubs de camping-caristes.

Trigano SpA en Italie a développé des contacts étroits sur des projets de recherche et développement avec la participation de la région toscane et les universités et écoles locales. Elle accueille régulièrement des stagiaires pour des stages de fin d'étude.

Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique achat du groupe

Les achats de Trigano ne sont pas centralisés mais réalisés par chaque business unit. Deux comités achats ont été constitués (véhicules de loisirs et remorques) pour permettre de dégager des synergies. Ces comités se réunissent régulièrement (5 réunions pour le comité achats véhicules de loisirs, 2 réunions pour le comité achats remorques).

Des contrats cadres sont signés au niveau du groupe pour les achats stratégiques. Des contrats cadres et contrats d'application locaux sont signés par les filiales avec leurs fournisseurs majeurs.

Tous les achats sont soumis au respect du Code éthique formalisé depuis 2005 et intégré dans le livre des procédures groupe. Ce Code éthique rappelle la responsabilité des directeurs de business units en matière d'éthique, l'interdiction des rémunérations et avantages anormaux, le respect des législations du travail et la prévention en matière de vérification de l'interdiction d'emploi d'enfants par tous les fournisseurs.

En 2014, le modèle de contrat d'achat avait été modifié, renforçant les clauses relatives à l'éthique. Ce nouveau modèle de contrat a déjà été déployé sur la moitié des fournisseurs gérés par le comité achats véhicules de loisirs.

Les questionnaires annuels de vérifications du respect des engagements par les fournisseurs font l'objet d'un taux de retour satisfaisant.

Les fournisseurs de châssis qui représentent 43,3% des achats globaux sont très impliqués en matière d'engagements RSE. Ils communiquent leur code de conduite et informent régulièrement de leurs engagements en matière éthique et environnementale.

Leurs adhésions à des index internationaux (Dow Jones Sustainability Index DJSI, Ethibel sustainability index, Business Alliance for water and climate) et les évaluations indépendantes d'Ecovadis ou Ethisphere Institute sont un gage de respect de leurs engagements.

Droits de l'Homme

Les business units sont appelées à respecter les droits de l'Homme et à s'interdire toute violation des droits de l'Homme. La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective sont respectées. Le groupe n'est pas implanté dans des zones à déficit de gouvernance entraînant des conséquences sur le respect des droits de l'homme ou qui seraient dans une situation d'atteintes régulières auxdits droits.

Loyauté des pratiques

Les business units de Trigano bénéficient d'une forte autonomie mais sont responsables devant la Direction Générale du groupe. Tous les contrôles ou demandes d'informations effectués par les autorités compétentes sur des sujets touchant au droit du travail, à la consommation, à la concurrence ou à l'environnement font l'objet d'une information systématique de la Direction Générale du groupe. Cette information donne lieu à un suivi et, le cas échéant, à la mise en œuvre de mesures destinées à palier d'éventuelles irrégularités.

Trigano a toujours privilégié le respect des lois et des meilleures pratiques de place. Les produits commercialisés destinés au public répondent à des normes de sécurité très nombreuses.

Chaque business unit concernée a désigné un responsable de la conformité à la réglementation européenne relative aux produits chimiques (R.E.A.C.H.) ainsi qu'un responsable des documents techniques et dossiers nécessaires à la commercialisation des produits soumis à marquage, contrôle spécifique ou homologation. Ces responsables ont été formés et sensibilisés aux enjeux que constituent le respect de la sécurité publique, de la santé, de la conformité et de la protection de l'environnement.

Aucune pénalité n'a été infligée à Trigano pour irrespect de la réglementation touchant à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Par ailleurs, comme indiqué plus haut, chaque business unit applique le Code éthique de Trigano. Ce code interdit les rémunérations anormales, que ce soit pour les intermédiaires, les décideurs de marché, les partis

politiques ou les proches des salariés. Il définit également le cadre dans lequel doivent être traités les conflits d'intérêts.

Un questionnaire d'application du code éthique est adressé à chaque responsable de business unit pour s'assurer de sa bonne connaissance des principes du code éthique et du respect de règles d'action et de conduite préconisées par Trigano.

Enfin, dans le cadre de la loi Sapin 2 (article 17) relative à la transparence et à la lutte contre la corruption, le dispositif de contrôle interne en matière de prévention contre la corruption sera renforcé. Un groupe de travail a été constitué pour la mise en place, en priorité, d'une cartographie des risques de corruption par secteur d'activité et zone géographique.

La mise en place d'un code de conduite intégré dans le règlement intérieur ainsi que l'organisation d'un dispositif d'alerte pour recueil des signalements provenant d'employés seront mis en place.

Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Trigano, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel, intégrant le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 août 2017 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. RSE France a la qualité d'Organisme Tiers Indépendant accrédité par le Cofrac sous le n°3-1051 (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Responsabilité de la Société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les informations environnementales, sociétales et sociales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la Société.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17020. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO 17020.

Responsabilité de l'organisme d'inspection

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations sont présentes dans le rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (attestation de présence) ;
- d'exprimer un avis motivé sur le fait que les informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (avis de sincérité).

1. Attestation de présence

Nous avons comparé les informations avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code du commerce. Nous avons vérifié que les informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 modifié par le décret n°2016- 1138 du 19 août 2016.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations environnementales, sociétales et sociales requises par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

2. Avis de sincérité

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux en nous appuyant sur notre méthodologie qui tient notamment compte d'une part des recommandations du guide méthodologique pour la conduite des missions de vérification (FD X30-024) élaboré par un groupe de travail réunissant au sein de l'Afnor des parties prenantes, Afep-Medef, Medef, Middenext, organismes d'inspection, ministères de tutelle, Cofrac...et auquel nous avons participé.

Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité.

La Société établit des comptes consolidés. Concernant le volet environnemental, les informations communiquées couvrent l'ensemble des sites de production et de stockage de Trigano sur la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 à l'exception des sites acquis pendant l'exercice à savoir Auto-Sleepers (fabrication de campings-cars et concessions de véhicules de loisirs au Royaume-Uni acquis au 1^{er} janvier 2017), Trigano Prikolice (fabrication de composants de remorques en Serbie, démarrage au 1^{er} septembre 2016), Luano Van (fabrication de fourgons en Italie, démarrage au 1^{er} octobre 2016) et Hubière (fabrication de remorques en France acquis le 27 juillet 2017). Les sites d'activités administratives ne présentant pas d'impacts environnementaux significatifs, sont également exclus du périmètre environnemental. Concernant le volet social, seule la société Hubière a été exclue du périmètre. Nos travaux ont porté sur l'intégralité du périmètre ainsi défini.

Nous avons sélectionné les informations qui nous paraissent les plus significatives en termes d'impacts au regard des activités et des implantations de la Société. Ces informations sont liées aux problématiques emploi, rémunération, accidents du travail, formation, sous-traitance et fournisseurs, utilisation des ressources, pollution et gestion des déchets et changement climatique.

Nous avons vérifié la mise en place par la Société d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration des Informations. Nous avons identifié les personnes responsables du reporting social, sociétal et environnemental au sein de l'entité consolidante et les personnes impliquées dans la collecte au niveau des entités contributrices.

Nous avons procédé à la revue des procédures de reporting des données environnementales, sociétales et sociales. Cette revue vise à s'assurer de :

- la pertinence du référentiel ;
- la description du périmètre ;
- la fiabilité des outils et méthodes employés ;
- le caractère compréhensible des définitions et applications.

Les informations les plus significatives ont été vérifiées au sein de l'entité consolidante et dans un échantillon d'entités du groupe : Trigano MDC à Mamers, Luano Camp, SEA et Trigano SpA en Italie. Nos travaux ont couvert 22,1% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et entre 20,7 et 37,1% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Concernant les informations quantitatives sélectionnées :

- Nous avons mis en œuvre des diligences limitées devant conduire à une assurance modérée (au sens de l'ISAE 3000) sur le fait que ces informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité. Une assurance de niveau plus élevé aurait nécessité des travaux plus étendus.
- Au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- Au niveau des entités contrôlées, nous avons d'une part conduit des entretiens pour vérifier la correcte compréhension et application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ; d'autre part mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages.
- Nous avons retenu une marge d'erreur admissible de 5% à l'intérieur de laquelle les éventuelles irrégularités relevées ne sont pas considérées comme des anomalies.

Concernant les informations qualitatives sélectionnées :

Au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons conduit des entretiens et vérifié, sur la base de sondages et d'analyse de documents, la sincérité des allégations ainsi que la consolidation des allégations émises par la Société.

Nous avons conduit 16 entretiens. La mission a été effectuée entre le 30 juin 2017 et le 26 octobre 2017 et a mobilisé 7 jours/hommes.

Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, au regard des processus de reporting.

Paris, le 26 octobre 2017

RSE France

Gérard SCHOUN

Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale mixte du 8 janvier 2018 en application de l'article L 225-82-2 alinéa 1 du Code de commerce

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport présente, conformément aux dispositions de l'article L 225-82-2 du code de commerce introduites par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la loi économique les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant, le cas échéant, la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux. Ils sont soumis à l'approbation des actionnaires aux résolutions 7, 8, 9, et 10.

Les montants résultant de leur mise en œuvre et versés ou attribués au titre de l'exercice 2018, seront, en application de l'article L 225-100 du Code de commerce, soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018.

Description des principes et critères de rémunération des membres du Directoire

Les principes de détermination de la rémunération des membres du Directoire sont arrêtés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux sont déterminés sur la base des principes suivants :

- Exhaustivité : partie fixe, partie variable (bonus), jetons de présence, avantages particuliers (voiture de fonction) sont retenus dans l'appréciation globale de la rémunération ;
- Equilibre : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt général de la société ;
- Référence : le positionnement de cette rémunération est régulièrement examiné par rapport à celui de société intervenant sur un marché comparable et proportionnée à la situation de la société ;
- Cohérence : cette rémunération est déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et salariés de l'entreprise ;
- Lisibilité : les critères utilisés pour établir la partie variable de la rémunération respectent un juste équilibre tenant compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

Structure de la rémunération des membres du Directoire

- Rémunération fixe : elle est déterminée en fonction du niveau de responsabilité, de l'expérience des fonctions de direction et des pratiques de marché, en recherchant une cohérence avec la rémunération des autres dirigeants du groupe. Le Conseil de Surveillance revoit cette rémunération à des échéances espacées, en lien avec l'évolution et le développement de l'activité de la société ;

- Rémunération variable annuelle : elle est déterminée en fonction de critères retenus afin de refléter au mieux la stratégie et les ambitions fixées pour un exercice donné ;
- Rémunération exceptionnelle : le versement éventuel de prime exceptionnelle peut être décidé par le Conseil de Surveillance en cas d'atteinte de résultats exceptionnels par la société non prévisibles au moment de la détermination de la rémunération annuelle fixe ;
- Jetons de présence : les membres du Directoire perçoivent des jetons de présence liés à leur participation aux conseils d'administration ou Comités de Surveillance des autres sociétés du groupe ;
- Autres avantages : les membres du Directoire bénéficient du même régime de santé et de prévoyance que les salariés de la société. Ils ne bénéficient pas d'un régime de retraite défini. Ils disposent d'un véhicule de fonction ;
- Rémunération au titre des autres mandats exercés au sein du groupe : outre les jetons de présence, les membres du Directoire peuvent également percevoir une rémunération au titre d'un mandat social exercé dans des sociétés au sein du groupe ;
- Autres rémunérations : les membres du Directoire ne bénéficient pas de rémunération variable à long terme (stock-options, actions de performance). Ils ne bénéficient ni d'indemnité de bienvenue, ni d'indemnité de départ, ni d'indemnité de non concurrence, ni de retraite chapeau.

Principes et composantes des éléments de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance effectue une répartition des jetons de présence entre ses membres, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, sur la base d'un montant global alloué par l'Assemblée Générale.

Cette répartition tient compte des responsabilités particulières exercées par certains membres du Conseil de Surveillance, et peut, en pareil cas, ne pas être égalitaire.

Le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération spécifique à un membre du Conseil dans le cadre d'une mission particulière qui lui serait confiée.

Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi conformément à l'article L. 225-68 al.7 du Code de commerce

Gouvernement d'entreprise

Depuis le 1^{er} septembre 2016, votre Société a opté pour le mode dualiste de direction et d'administration de l'entreprise en se dotant d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance. Cette forme sociale permet une séparation claire entre la direction de la société de la compétence du Directoire, et le contrôle de cette direction assuré par le Conseil de Surveillance. Ce choix de gouvernance permet de disposer d'une direction réactive et efficace pluridisciplinaire agissant dans le respect des prérogatives du Conseil de Surveillance, dont la composition garantit l'indépendance du contrôle et l'équilibre des pouvoirs.

Code de référence

Le Conseil de Surveillance se réfère au code de gouvernement d'entreprise établi par l'association Middlednext (consultable sur le site www.middlednext.com). Il n'en a écarté aucune disposition.

Composition du Directoire

Le Directoire comprend quatre membres nommés par le Conseil de Surveillance le 1^{er} septembre 2016 pour une durée de quatre ans :

- M. François Feuillet, Président du Directoire, 69 ans, diplômé de HEC, il dirige Trigano depuis 1981, après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de direction générale (groupe Singer et Compagnie Française du Meuble). Il détient 11 178 074 actions Trigano.
- Mme Marie-Hélène Feuillet, Directeur Général, 69 ans, diplômée de HECJF, elle a rejoint Trigano en 1994 après une carrière au sein du groupe Banque Populaire. Elle détient 169 actions Trigano.
- M. Michel Freiche, Directeur Général, 57 ans, diplômé de l'EDHEC et d'expertise comptable. Il a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young). Il détient 2 000 actions Trigano.
- M. Paolo Bicci, membre du Directoire, 60 ans, diplômé de l'université de Pise en ingénierie nucléaire. Il a rejoint Trigano en prenant la direction générale de sa filiale italienne Trigano SpA en 2008, après une première expérience chez Breda Costruzioni Ferroviarie en qualité d'ingénieur production et qualité, puis une carrière au sein du groupe Electrolux dont il présidait la division cooking Europe. Il continue à assurer la direction générale de l'ensemble du pôle italien du groupe où il s'est illustré dans l'amélioration et l'optimisation des outils industriels. Il ne détient pas d'action Trigano.

Le règlement intérieur du Directoire défini par le Conseil de Surveillance a prévu la mise en place d'un Comité Stratégique composé des membres du Directoire et de cinq dirigeants de filiales. Ce Comité Stratégique a pour objet d'enrichir la réflexion du Directoire sur l'animation du groupe, la définition et la conduite de sa politique et de sa stratégie. C'est un organe d'échange qui par l'émission d'avis consultatif éclaire le Directoire sur les orientations stratégiques à préconiser aux filiales et sur les indicateurs à mettre en place afin de veiller au respect par ces dernières de la politique et de la stratégie du groupe compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés.

Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de quatre membres nommés pour quatre ans :

(i) deux femmes représentant l'actionnaire majoritaire :

- Mme Alice Cavalier Feuillet, 35 ans, diplômée de l'ESCP, est Senior Vice-Président European Corporate Opportunities au sein de PIMCO (fonds d'investissement – 2 000 milliards de dollars d'actifs gérés), après avoir été Director chez H.I.G. Capital et analyste en fusion-acquisition chez Morgan Stanley. Elle détient 22 451 actions Trigano.
- Mme Séverine Feuillet, 40 ans, Pneumologue, diplômée des Hôpitaux de Paris (Praticien Hospitalier). Elle détient 6 actions Trigano.

(ii) deux membres indépendants compétents dans le secteur d'activité de la société :

- M. Guido Carissimo, 61 ans, diplômé de la Bocconi (Milan) et de l'université de Boston. Il gère un fonds de Private Equity, après avoir dirigé Trigano SpA de 1997 à 2003, et avoir occupé diverses fonctions de direction financière et opérationnelle au sein du groupe Pirelli de 1982 à 1997. Il détient 1 000 actions Trigano.
- M. Jean-Luc Gerard, 62 ans, diplômé de Paris-Dauphine et de l'université Duke. Il a effectué sa carrière au sein du groupe Ford, où il a occupé différentes fonctions de direction générale grâce auxquelles il a acquis une connaissance fine des réseaux de distribution.
Il détient 1 action Trigano.

Par référence au code de gouvernance Middlednext, l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance est évaluée au regard des cinq critères suivants :

- (a) ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié, ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du groupe ;
- (b) ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc) ;
- (c) ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- (d) ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- (e) ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Aucun prêt ou garantie n'est accordé par votre Société en faveur des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner le rapport d'activité du Directoire, et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Ses membres sont régulièrement informés des événements majeurs de la vie du groupe. Ils reçoivent les documents et informations détaillées nécessaires à l'exercice de leurs mandats. Ils peuvent entendre toute personne utile à l'accomplissement de leurs missions.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté en son sein de deux comités techniques :

(i) le Comité d'Audit et des Comptes :

Il assure le suivi et informe le Conseil sur les missions suivantes :

- le processus d'élaboration de l'information financière, l'examen et l'évaluation des documents financiers diffusés par la société dans le cadre de l'arrêté des comptes,
- l'examen de l'exposition aux risques de la société et du groupe,
- la surveillance du contrôle externe de la société en évaluant les propositions de nomination des commissaires aux comptes et leur rémunération, et en procédant chaque année avec les commissaires aux comptes à un examen de leurs plans d'intervention, de leurs conclusions, de leurs recommandations et des suites qui leur sont données.
- l'évaluation des systèmes de contrôle interne avec les personnes qui en ont la charge au sein du groupe.

Ce comité est composé des deux membres indépendants du Conseil de Surveillance qui disposent d'une expertise en matière financière :

M. Jean-Luc Gerard qui en assure la présidence et M. Guido Carissimo.

(ii) le Comité des Nominations et des Rémunérations :

Il formule des recommandations sur la nomination des membres du Directoire, du Comité Stratégique et des membres du Conseil de Surveillance, sur l'évaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, le respect par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance des règles légales et déontologiques auxquelles ils ont souscrit en acceptant leurs mandats, et sur l'équilibre de la composition du Conseil de Surveillance. Ce comité rend également des avis sur la politique de rémunération des membres du Directoire, du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance, ainsi que des principaux dirigeants du groupe et formule des propositions sur la méthode de répartition des jetons alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Il se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués aux membres du Directoire, et le cas échéant, au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Ses préconisations s'appuient sur des études comparatives publiées par des experts indépendants.

Les recommandations sur les modalités de répartition des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale sur proposition du Directoire sont formulées en veillant à ce que les membres du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein des comités techniques.

Ce comité est composé d'un membre représentant l'actionnaire majoritaire et d'un membre indépendant : Mme Alice Cavalier Feuillet et M. Guido Carissimo qui en assure la présidence.

Participation aux Assemblées Générales

Les informations relatives aux modalités de participation à l'Assemblée Générale sont précisées dans les statuts consultables au siège social de la société.

Les documents communiqués aux Assemblées Générales sont mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la société 21 jours avant leur tenue. Une page du site internet est réservée à la procédure de désignation ou de révocation d'un mandataire en vue du vote aux Assemblées Générales.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de Trigano s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à faire converger les pratiques vers les meilleures pratiques de contrôle interne.

Procédures de contrôle interne

• Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

• Objectifs du contrôle interne

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier.

Ce système vise d'une part, à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle, et d'autre part, à contrôler l'application de la politique décidée par le Directoire de Trigano.

• Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

• Environnement de contrôle

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

En particulier, un Code éthique précise les règles d'action et de conduite que doivent suivre les membres du personnel de l'ensemble des business units de Trigano dans l'exercice de leur activité professionnelle.

• Organisation

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque business unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la business unit et fonctionnellement à la direction financière du groupe.

Des délégations de pouvoirs sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.

Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Directoire de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 40 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

• **Elaboration et traitement de l'information comptable et financière**

La Direction Comptable de Trigano établit les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés à partir des états financiers déclarés par les business units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services contrôle de gestion et audit interne interviennent régulièrement dans les business units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au groupe.

Le Directoire de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des business units. Il s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

La Direction Financière du groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses filiales par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou de contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

Gestion des risques

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de Trigano (risques environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de Trigano et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les business units disposent à ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures, formalisées, ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

Les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont les suivants :

• **Risques spécifiques liés à l'activité**

Risque d'évolution des législations limitant l'usage des véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars, est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen. Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits. Plusieurs facteurs sont susceptibles de restreindre ces libertés. En particulier, une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement touristiques, des limitations de vitesse ou un accès plus difficile aux centres villes pour des motifs liés à la lutte contre la pollution auraient un effet négatif sur le marché, donc sur l'activité de Trigano. Dans l'ensemble, les pouvoirs publics dans les différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usage raisonné du véhicule dans les zones concernées. Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars en Europe.

Risque climatique

Les activités matériel de camping et de jardin sont affectées de façon significative en cas de conditions climatiques défavorables au printemps et en été. Compte tenu de la faible contribution des ces activités aux résultats de Trigano, aucun programme de réduction de ce risque n'est mis en œuvre.

• Risques opérationnels

Trigano est confronté à un certain nombre de risques opérationnels. Afin d'atténuer l'exposition à ces risques, et en complément des programmes de couverture souscrits auprès des assurances, certaines procédures ad hoc sont mises en œuvre.

Risques liés à la production

Les capacités de production de camping-cars sont aujourd'hui réparties sur les différents sites de Trigano (en France, Italie, Royaume-Uni, Espagne et Allemagne), dont aucun ne représente plus de 20% de la production totale de camping-cars du groupe. Ainsi, les capacités de production existantes permettraient, en cas de besoin, de palier les défaillances d'un site.

Le site de Tournon-sur-Rhône (site le plus important de Trigano en termes de nombre de camping-cars produits) est protégé contre les risques incendie par un réseau de sprinklers dont la révision trentenaire obligatoire a été achevée en 2014. Ces travaux ont permis de rendre la protection incendie plus efficace.

Risques liés à la distribution

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 2,5% du chiffre d'affaires consolidé. Une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 10 M€ par an.

Afin de gérer son risque client, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années. Compte tenu de la perte d'efficacité des programmes d'assurance crédit, la direction financière de Trigano a encore étendu son périmètre d'analyse afin de maîtriser le risque client dans la plupart des pays.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque business unit d'un comité de crédit rapportant à la Direction Financière de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les caravanes et les camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Risques environnementaux

Trigano ne détient pas d'installations à hauts risques environnementaux et technologiques, la plus grande partie de ses activités étant le montage et l'assemblage de véhicules de loisirs. Néanmoins, quelques activités pouvant présenter des risques ont été identifiées : menuiserie, traitement de surface des métaux et stockage de produits chimiques et des déchets industriels liquides. Les risques identifiés concernent les rejets dans l'air et d'éventuels déversements accidentels dans les sols et les nappes phréatiques. La conformité des rejets dans l'air de poussières de bois est assurée par des systèmes de filtration conformes aux normes en vigueur et régulièrement contrôlés. Les chaudières sont également révisées périodiquement et leurs rejets atmosphériques respectent la réglementation. Les effluents liquides engendrés par les activités de

traitement de surface des métaux sont soit recyclés (zéro rejet) soit traités par des stations d'épuration dont les rejets vers le milieu naturel sont contrôlés périodiquement. Concernant les risques de pollution des sols et des nappes, la mise en œuvre systématique de systèmes de stockage sur rétention des produits chimiques et des déchets dangereux permet de limiter les risques. En ce qui concerne les risques d'atmosphère explosive (ATEX), un programme de mise en conformité des installations présentant ce type de risque se poursuit. Pour les sites présentant de l'amiante, le programme pluriannuel de retrait de cette matière s'est poursuivi en 2017.

Des audits environnementaux des sites les plus exposés sont par ailleurs réalisés périodiquement par un expert en matière d'environnement.

Des audits de conformité réglementaire sont réalisés par des organismes agréés indépendants conformément aux obligations liées à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement en France.

Risques fournisseurs

Certains fournisseurs présentent un risque significatif du fait de leur spécificité et de leur importance, parmi lesquels les risques de rupture d'approvisionnement et de non-conformité des produits. Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseur comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles.

Trigano reste cependant dépendante de certains constructeurs automobiles et en particulier de la société SEVEL qui lui fournit environ 70% des bases roulantes de ses camping-cars.

Risques liés à l'environnement économique et géopolitique du groupe

Les ventes et les résultats de Trigano sont significativement dépendants des marchés européens des véhicules de loisirs et de la remorque.

La société est également exposée à des risques de perte de sa compétitivité qui pourraient survenir en cas de variations significatives des taux de change ou d'évolutions défavorables des réglementations douanières. Ces risques concernent en particulier l'activité de Trigano au Royaume-Uni qui pourrait être affectée par les conséquences du Brexit. L'impact de la mise en place de barrières douanières par exemple serait toutefois limité par le fait que Trigano produit localement une part importante de ses produits destinés au marché local.

Risques informatiques

La Direction Informatique et Organisation coordonne la démarche de réduction des risques informatiques de l'entreprise.

Elle contribue, par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus, à lutter contre les risques liés aux interruptions de fonctionnement informatique et aux vols et destructions de données informatisées.

Le contrôle de ces risques est assuré notamment au travers :

- de la séparation physique et logique des réseaux industriels, de gestion interne et extranet ;
- de la répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel ;
- de la redondance des systèmes et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité ;
- de revues internes et audits externes sur la gestion des accès, les sauvegardes, etc.

En 2017, Trigano a poursuivi le déploiement de la sécurisation des données des sites déportés et renforcé la sécurité d'accès au site informatique principal du groupe.

Risques juridiques et fiscaux

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour. Trigano fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays où sont implantées ses filiales ; ces contrôles n'ont pas donné lieu à des redressements importants.

• Risques financiers

Risque de liquidité

Trigano bénéficie d'une structure financière solide s'appuyant sur un montant de capitaux propres élevé (591,4 M€ au 31 août 2017). Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse de l'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de s'assurer de disposer à moyen terme des ressources financières nécessaires à son développement, Trigano s'est engagé dans une démarche d'optimisation de ses besoins en fonds de roulement visant à maintenir ses utilisations de crédits d'exploitation au plus fort de la saison au-dessous de 100 M€.

Par ailleurs, Trigano a mis en place un crédit syndiqué sans sûreté le 13 juillet 2017 d'un montant total de 150 M€, qui assure des facilités de crédit pour une période de 5 ans jusqu'en juillet 2022.

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où la société réalise 15,9% de ses ventes) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty et le Dinar Tunisien car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Risque de taux

Les taux de financement sont totalement variables y compris pour les contrats de crédit-bail immobilier. Par ailleurs, le capital restant dû des contrats de crédit-bail immobilier est faible (3,9 M€).

Risque matières premières

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières (acier, bois, aluminium) est atténuée par le fait que le groupe utilise des produits transformés qui incorporent ces matières premières. Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

• Autres risques

Trigano estime ne pas être exposé à des risques politiques majeurs du fait de son implantation géographique essentiellement en Europe.

Enfin, les engagements de retraite ne comportent que des engagements strictement conformes aux législations nationales et, au Royaume-Uni, que des engagements à cotisations définies.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Trigano

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Trigano et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2017.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 18 décembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

Ernst & Young Audit

Pascal de Rocquigny

Aymeric de La Morandière

Comptes consolidés

Sommaire

A - Compte de résultat consolidé	30
B - Etat du résultat global consolidé	30
C - Bilan consolidé	31
D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés	32
E - Tableau des flux de trésorerie consolidés	33
F - Annexe aux comptes consolidés	34
1 - Principes comptables	34
1.1 Référentiel	34
1.2 Bases de préparation	34
2 - Règles de consolidation et périmètre	35
2.1 Règles de consolidation	35
2.2 Périmètre de consolidation	37
2.3 Evolution du périmètre de consolidation depuis le 1 ^{er} septembre 2016	39
2.4 Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	40
2.5 Informations sur les transactions avec les parties liées	41
3 - Information sectorielle	42
4 - Données opérationnelles	42
4.1 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges	42
4.2 Prêts et créances clients	42
4.3 Stocks et en-cours	44
4.4 Fournisseurs et autres créditeurs	44
4.5 Autres actifs et autres passifs courants et non courants	44
4.6 Amortissements et dépréciations	45
4.7 Autres produits et charges opérationnels	45
4.8 Données relatives au personnel	46
5 - Immobilisations	46
5.1 Immobilisations incorporelles	46
5.2 Immobilisations corporelles	48
5.3 Contrats de location	49
5.4 Dépréciations des éléments de l'actif immobilisé	49
6 - Autres provisions et passifs éventuels	50
6.1 Provision pour garantie	50
6.2 Autres provisions	50
6.3 Passifs éventuels	50
7 - Financements et instruments financiers	51
7.1 Actifs et passifs financiers	51
7.2 Résultat financier	54
7.3 Gestion des risques	54
7.4 Engagements hors bilan	55
8 - Impôts sur les bénéficiaires et impôts différés	55
8.1 Analyse de la charge d'impôts	55
8.2 Impôts différés	55
9 - Capitaux propres et résultat par action	56
9.1 Capitaux propres	56
9.2 Résultat par action	56
10 - Evénements postérieurs à la clôture	57

A - Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Note	2016/2017	2015/2016
Chiffre d'affaires		1 706 968	1 317 130
Autres produits de l'activité		12 161	5 491
Variation des stocks de produits finis et d'encours		37 966	9 918
Achats consommés		(1 207 182)	(903 152)
Charges de personnel	4.8.1	(236 558)	(195 163)
Charges externes		(136 504)	(114 707)
Impôts et taxes		(8 640)	(7 289)
Amortissements et dépréciations	4.6	(19 708)	(12 087)
Résultat opérationnel courant		148 502	100 141
Autres produits opérationnels	4.7	18 895	-
Autres charges opérationnelles	4.7	(819)	(832)
Résultat opérationnel		166 578	99 308
Coût de l'endettement financier net		(1 174)	(1 648)
Autres produits et charges financiers		(7 505)	(1 706)
Résultat financier	7.2	(8 679)	(3 353)
Charge d'impôt	8.1	(34 394)	(11 885)
Quote-part du résultat net des entreprises associées		3 436	5 587
Résultat net		126 940	89 658
Part du groupe		127 169	89 791
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(229)	(133)
Résultat de base par action	9.2	6,63	4,68
Résultat dilué par action	9.2	6,63	4,68

B - Etat du résultat global consolidé

en milliers d'euros	2016/2017	2015/2016
Ecart actuariels nets d'impôts	289	(128)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	289	(128)
Couvertures de flux de trésorerie nettes d'impôts	51	219
Ecart de conversion	(6 391)	(7 269)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(6 341)	(7 049)
Total des éléments du résultat global	(6 051)	(7 178)
Résultat net	126 940	89 658
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	120 889	82 480
Dont part du groupe	121 118	82 613
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	(229)	(133)

C - Bilan consolidé

Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2017	31/08/2016
Immobilisations incorporelles	5.1.2	18 982	19 101
Ecart d'acquisition	5.1.1.1	115 128	73 444
Immobilisations corporelles	5.2	166 777	136 279
Participations dans les entreprises associées	2.4	20 310	26 704
Autres actifs financiers	7.1.1	2 599	5 674
Actifs d'impôts différés	8.2	31 597	37 340
Autres actifs non courants	4.2	59	95
Total Actifs non courants		355 453	298 637
Stocks et en-cours	4.3	322 404	239 870
Clients et autres débiteurs	4.2	149 418	120 821
Créances d'impôt		7 772	5 645
Autres actifs courants	4.5	92 918	88 323
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.1	136 851	90 243
Total Actifs courants		709 364	544 901
Total Actif		1 064 817	843 538

Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2017	31/08/2016
Capital et primes		86 494	86 494
Réserves et résultats consolidés		504 856	403 211
Total Capitaux propres, part du groupe		591 350	489 705
Intérêts ne donnant pas le contrôle		419	280
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	9.1	591 769	489 985
Passifs financiers non courants	7.1.2	49 400	20 515
Provisions à long terme	6.2	22 977	19 573
Passifs d'impôts différés	8.2	5 697	7 021
Autres passifs non courants	4.5	1 031	657
Total Passifs non courants		79 104	47 766
Passifs financiers courants	7.1.2	4 900	11 545
Provisions courantes	6.2	12 047	10 978
Fournisseurs et autres créditeurs	4.4	289 101	213 781
Dettes d'impôt		12 276	12 671
Autres passifs courants	4.5	75 620	56 812
Total Passifs courants		393 943	305 787
Total Passif		1 064 817	843 538

D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
en milliers d'euros							
Capitaux propres au 31 août 2015	82 310	4 184	(3 990)	338 675	421 179	237	421 416
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(469)	-	(469)	-	(469)
Dividendes versés	-	-	-	(13 407)	(13 407)	-	(13 407)
Produits et charges directement en capitaux propres	-	-	-	(7 179)	(7 179)	1	(7 178)
Résultat de la période	-	-	-	89 791	89 791	(133)	89 658
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(34)	(34)
Autres mouvements	-	-	-	(209)	(209)	209	-
Capitaux propres au 31 août 2016	82 310	4 184	(4 459)	407 670	489 705	280	489 985
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	46	-	46	-	46
Dividendes versés	-	-	-	(19 151)	(19 151)	-	(19 151)
Produits et charges directement en capitaux propres	-	-	-	(6 052)	(6 052)	1	(6 051)
Résultat de la période	-	-	-	127 169	127 169	(229)	126 940
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	(367)	(367)	367	-
Capitaux propres au 31 août 2017	82 310	4 184	(4 412)	509 268	591 350	419	591 769

E - Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Note	2016/2017	2015/2016
Résultat net		127 169	89 791
Part des minoritaires dans le résultat		(229)	(133)
Pertes liées à des variations de parts d'intérêt de filiales avec prise de/perte de contrôle ou de participations ne donnant pas le contrôle		(17 811)	-
Elimination du résultat net des entreprises associées		(3 436)	(5 587)
Elimination de la charge (produit) d'impôt	8.1	34 394	11 885
Elimination des amortissements et provisions		20 484	15 420
Elimination des résultats de cessions d'actifs		(1 098)	668
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes		1 866	1 647
Marge brute d'autofinancement		161 339	113 691
Variation du besoin en fonds de roulement	(a)	(12 230)	(26 750)
Impôts encaissés (payés)		(33 249)	(19 819)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		115 860	67 122
Incidence des variations de périmètre	(b)	(7 635)	25
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(1 473)	(1 835)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(40 767)	(26 754)
Acquisition d'actifs financiers		-	(48)
Prêts et avances consentis		(196)	(967)
Cession d'immobilisations incorporelles		-	5
Cession d'immobilisations corporelles		2 891	988
Cession d'actifs financiers		35	-
Remboursements reçus sur prêts		3 829	1 109
Dividendes reçus		1 760	1 206
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(41 556)	(26 271)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		46	(469)
Emission d'emprunts		13 405	6 518
Remboursement d'emprunts		(14 838)	(10 586)
Intérêts versés		(2 393)	(1 987)
Intérêts encaissés		528	341
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(19 151)	(13 407)
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle		(66)	54
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(22 469)	(19 536)
Incidence de la variation des taux de change		(4 563)	(2 691)
Variation de la trésorerie		47 272	18 624
Trésorerie d'ouverture		89 267	70 643
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.1	90 243	72 251
Concours bancaires courants	7.1.2	(976)	(1 608)
Trésorerie de clôture		136 539	89 267
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.1	136 851	90 243
Concours bancaires courants	7.1.2	(312)	(976)

(a) Variation du besoin en fonds de roulement

en milliers d'euros	2016/2017	2015/2016
Stocks	(51 164)	(31 578)
Fournisseurs	55 533	43 619
Clients	(27 521)	(9 096)
Autres	10 922	(29 695)
Incidence de la variation du BFR	(12 230)	(26 750)

b) Incidence des variations de périmètre

en milliers d'euros	2016/2017
Coût d'acquisition net de la trésorerie des sociétés acquises	(7 635)
Principaux actifs et passifs intégrés	
Immobilisations	6 860
BFR	12 666
Trésorerie	13 641
Provisions	754

F - Annexe aux comptes consolidés

Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 82 310 250 € dont le siège social est sis au 100, rue Petit - Paris 19ème France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. Les titres de la société sont cotés sur Euronext Paris, compartiment A.

Trigano est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la commercialisation de véhicules de loisirs et de remorques (ci-après « Trigano » ou « le groupe »).

Les états financiers consolidés de Trigano ont été arrêtés par le Directoire en date du 10 novembre 2017 et examinés par le Conseil de Surveillance en date du 13 novembre 2017. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2018.

1 - Principes comptables

1.1 Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés au 31 août 2017 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 août 2017.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne⁽¹⁾, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Nouvelles normes et interprétations applicables à l'exercice clos le 31 août 2017

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont appliquées pour la première fois sur l'exercice :

- Amélioration des normes IFRS (cycles 2010-2012) donnant des précisions notamment sur la comptabilisation d'acquisition d'entreprise précisions sur les conditions d'acquisitions (IAS 2) ou la contrepartie transférée (IFRS 3) ainsi que sur l'information fournie sur les secteurs opérationnels (IFRS 8) ;
- Amendement à IAS 1 – « Initiative Informations à fournir » qui précise la notion de matérialité et de jugement dans la fourniture des informations en annexe.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidences significatives sur les résultats et la situation financière du groupe au 31 août 2017.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les effets des nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, en particulier IFRS 15 et IFRS 16 sont en cours d'analyse par Trigano.

1.2 Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations, et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- la dépréciation des créances douteuses et des stocks (cf. notes 4.2 et 4.3) ;
- les provisions (cf. notes 6.1 et 6.2) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. note 5.4) ;
- les impôts différés (cf. note 8.2) ;
- les actifs et passifs financiers (cf. notes 7.1.1 et 7.1.2).

(1) <http://ec.europa.eu/internal-market/accounting/ias-fr.htm>

2 - Règles de consolidation et périmètre

2.1 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Regroupement d'entreprises

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100%, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'identité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

L'option choisie pour une transaction ne préjuge pas du choix susceptible d'être fait pour les transactions ultérieures.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement, à condition que celui-ci trouve son origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition et nouvellement portés à la connaissance de l'acquéreur. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existants lors de l'acquisition ; à défaut, et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives de pertes de valeur.

Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons règlementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période ;
- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers libellés en devises étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

Les taux de conversion des devises employées sur les exercices 2015/2016 et 2016/2017 sont les suivants :

	31/08/2017	31/08/2016
Livre sterling		
Cours de clôture	0,9197	0,8481
Cours moyen	0,8679	0,7671
Zloty polonais		
Cours de clôture	4,2582	4,3533
Cours moyen	4,2803	4,3330
Dinar tunisien		
Cours de clôture	2,9219	2,4659
Cours moyen	2,6031	2,3000
Couronne norvégienne		
Cours de clôture	9,2790	9,2765
Cours moyen	9,1895	9,3645
Dinar serbe		
Cours de clôture	119,0941	-
Cours moyen	122,4367	-

2.2 Périmètre de consolidation

2.2.1 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2017	31/08/2016
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Trigano	France	société mère	société mère
Arca Camper	Italie	100,00	100,00
Arts et Bois	France	100,00	100,00
Atelier Trigano	France	100,00	100,00
Auto-Sleepers Group (1)	Royaume-Uni	100,00	49,99
Auto-Sleepers Holding (1)	Royaume-Uni	100,00	49,99
Auto-Sleepers Investments (1)	Royaume-Uni	100,00	49,99
Auto-Sleepers (1)	Royaume-Uni	100,00	49,99
Auto Trail VR	Royaume-Uni	100,00	100,00
Autostar	France	97,33	97,33
Benimar-Ocarsa	Espagne	100,00	100,00
Berkshire Motorcaravan Centre (1)	Royaume-Uni	100,00	49,99
Bruand Développement	France	80,00	75,00
Camping-cars Chausson	France	100,00	100,00
Camping-Profi	Allemagne	100,00	100,00
Caravanes La Mancelle	France	100,00	100,00
Clairval	France	100,00	100,00
CMC Distribution France	France	100,00	100,00
CMC France	France	100,00	100,00
CVC	Italie	100,00	100,00
Delwyn Enterprises	Royaume-Uni	100,00	100,00
Deutsche Reisemobil Vermietungs	Allemagne	100,00	100,00
E.T. Riddiough (sales)	Royaume-Uni	99,00	99,00
ECIM	France	100,00	100,00
Eura Mobil	Allemagne	100,00	100,00
Eura Mobil Service	Allemagne	100,00	100,00
Euro Accessoires	France	100,00	100,00
European Motorhomes	Allemagne	100,00	100,00
Europ'holidays	France	100,00	100,00
Gaupen-Henger	Norvège	100,00	100,00
Gaupen-Henger Eiendom	Norvège	100,00	100,00
Grove Products (Caravan Accessories)	Royaume-Uni	100,00	100,00
HTD Participations	France	100,00	100,00
Karmann-Mobil Vertriebs	Allemagne	100,00	100,00
Le Hall du Camping-car	France	80,00	75,00
Lider	France	100,00	100,00
Luano Camp	Italie	100,00	100,00
Maître Equipement	France	100,00	100,00
Marquis Motorhome (1)	Royaume-Uni	100,00	49,99
Marquis South Yorkshire (1)	Royaume-Uni	100,00	49,99
Mécadis	France	100,00	100,00
Mécanorem	France	100,00	100,00
Mediterraneo VDL	Espagne	99,00	99,00
Mistercamp	France	100,00	100,00

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2017	31/08/2016
Notin	France	80,00	75,00
OCS Recreatie Groothandel	Pays-Bas	100,00	100,00
Ouest VDL	France	100,00	100,00
Périgord VDL	France	100,00	100,00
PLSA	France	100,00	100,00
Polytex	Tunisie	99,94	99,94
Résidences Trigano	France	100,00	100,00
Riviera France	France	100,00	100,00
Rulquin	France	100,00	100,00
S.C.I. CMC	France	100,00	100,00
S.C.I. de l'Amiral Lebreton	France	96,50	96,50
S.C.I. du Colonel Petit	France	85,00	85,00
S.C.I. du Haut Eclair	France	100,00	100,00
S.C.I. du Président Arnaud	France	90,00	90,00
S.C.I. du Professeur Parmentier	France	90,00	90,00
S.C.I. Duchesse de Mirabel	France	95,00	95,00
SEA Espana	Espagne	100,00	100,00
SEA	Italie	100,00	100,00
Sorelpol	Pologne	100,00	100,00
South Cross Motor Caravan Centre (1)	Royaume-Uni	100,00	49,99
Surrey Motor Caravan centre (1)	Royaume-Uni	100,00	49,99
Techwood	France	99,90	99,90
Trigano BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Deutschland Verwaltungs	Allemagne	100,00	100,00
Trigano GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Jardin	France	100,00	100,00
Trigano MDC	France	100,00	100,00
Trigano Remorques	France	100,00	100,00
Trigano SpA	Italie	100,00	100,00
Trigano Service	France	100,00	100,00
Trigano Van	Italie	100,00	100,00
Trigano VDL	France	100,00	100,00
Trois Soleils	France	100,00	100,00
Sociétés consolidées par mise en équivalence :			
Loisirs Finance (2)	France	49,00	49,00
Auto-Sleepers Investments (1)	Royaume-Uni	-	49,99
Sociétés sorties du périmètre en 2017 :			
Néant		-	
Sociétés entrées dans le périmètre en 2017 :			
Trigano Prikolice (3)	Serbie	100,00	100,00
Luano Van (3)	Italie	100,00	100,00
Remorques Hubière	France	100,00	-
Groupe Remorques Hubière	France	100,00	-

(1) Sociétés mises en équivalence au 31/08/2016 et intégrées globalement au 31/08/2017, suite à la prise de contrôle d'Auto-Sleepers Investments par Trigano (Cf. note 2.3.1 Evolution du périmètre de consolidation).

(2) Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51% par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard d'IFRS 10. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

(3) Sociétés créées au cours de l'exercice 2015/2016 ; sans activité au 31/08/2016.

2.2.2 Liste des sociétés non consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2017	31/08/2016
Immobiliara Toscana Aragonese	Espagne	50,00	50,00

2.3 Evolution du périmètre de consolidation depuis le 1^{er} septembre 2016

2.3.1 Prise de contrôle d'Auto-Sleepers Investments

Trigano a pris le contrôle d'Auto-Sleepers Investments le 3 janvier 2017 en achetant 52% des actions A (100% des actions A représentent 50,01% des droits de vote et des droits à dividende). Depuis l'acquisition de SEA en 2013, Trigano possédait 100% des actions B (les actions B représentent 49,99% des droits de vote et des droits à dividende de la société).

Le contrat d'acquisition liant Trigano aux vendeurs prévoit l'acquisition par Trigano du solde des actions A d'ici 2021. Compte tenu des caractéristiques du contrat, Trigano a estimé avoir acquis 100% d'Auto-Sleepers Investments au 3 janvier 2017 et a constaté dans ses comptes consolidés une dette financière correspondant au différé de paiement (Cf note 7.1.2).

Cette dette a été évaluée sur la base d'un prix d'exercice convenu contractuellement. Elle est susceptible de varier en fonction des résultats et de l'endettement futur de la société.

Fondée en 1961, la société a développé la fabrication de camping-cars commercialisés sous la marque Auto-Sleepers. Auto-Sleepers Investments exerce aussi depuis plusieurs années une activité de distribution de camping-cars et de caravanes sous l'enseigne Marquis. Auto-Sleepers emploie 434 personnes et a réalisé en 2016/2017 un chiffre d'affaires de 140 M£.

A la date de la prise de contrôle, la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables d'Auto-Sleepers Investments se résume ainsi :

en milliers de livres	Juste valeur au 03/01/2017
Actifs non courants	3 891
Stocks	28 934
Autres actifs courants	8 509
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 511
Provisions	(646)
Fournisseurs	(22 754)
Passifs financiers	(2 550)
Autres dettes	(6 559)
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	18 336
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle d'Auto-Sleepers Investments (B)	53 811
Ecart d'acquisition (B-A)*	35 475

* soit une valeur de 41,4 M€ au cours du 3 janvier 2017.

La détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables est provisoire et pourra être amenée à évoluer d'ici au 2 janvier 2018.

Conformément à IFRS 3, la quote-part antérieurement détenue a été réévaluée générant un produit de 15,3 M£ (17,8 M€) comptabilisé en autres produits opérationnels (cf. note 4.7).

2.3.2 Acquisition du Groupe Remorques Hubière

Trigano a racheté le 27 juillet 2017, 100% de la société Groupe Remorques Hubière. Hubière est une société industrielle située à Fourmies, dans le nord de la France.

Elle conçoit, fabrique et commercialise des remorques, principalement à destination des loueurs de matériel de travaux publics. La société emploie 42 salariés, son chiffre d'affaires est de l'ordre de 9 M€.

A la date du rachat, la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables d'Hubière se résume ainsi :

en milliers d'euros	Juste valeur au 27/07/2017
Actifs non courants	2 511
Stocks	1 001
Autres actifs courants	1 587
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 835
Provisions	(184)
Fournisseurs	(884)
Passifs financiers	(2 103)
Autres dettes	(555)
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	4 208
Juste valeur de la contrepartie transférée (B)	7 600
Ecart d'acquisition (B-A)	3 392

2.4 Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Trigano consolide par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable. Suite à la prise de contrôle d'Auto-Sleepers Investments le 3 janvier 2017, seuls les titres de Loisirs Finance sont mis en équivalence au 31/08/2017. Le résultat des sociétés mis en équivalence sur l'exercice correspond à 49% du résultat de Loisirs Finance sur la période, augmenté de 49,99% du résultat d'Auto-Sleepers Investments du 01/09/2016 au 03/01/2017.

Les principes et méthodes comptables des entités concernées sont conformes aux IFRS et homogènes avec ceux du groupe.

Loisirs Finance est un établissement financier dont l'activité est le crédit aux particuliers sur le lieu de vente pour l'acquisition de camping-cars et de caravanes. La société finance également des flottes de résidences mobiles acquises par des professionnels de l'hôtellerie de plein air et des stocks de camping-cars et de caravanes d'exposition des distributeurs de véhicules de loisirs.

Informations financières résumées - Loisirs Finance

en milliers d'euros et pour la totalité de l'entité	31/08/2017	31/08/2016
Produit net bancaire	9 624	9 615
Résultat net	4 406	3 350
Capitaux propres	41 450	37 043
Total bilan	887 794	716 686

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
% d'intérêts détenus	49,00%	49,00%
Quote-part d'actif net détenue	20 310	18 151
Valeur des titres mis en équivalence	20 310	18 151

L'évolution du poste «participations dans les entreprises associées et co-entreprises» s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	Loisirs Finance	Auto-Sleepers Investments	Total
31/08/2015	16 509	7 047	23 556
Quote-part de résultat de l'exercice	1 642	3 982	5 624
Dividendes	-	(1 206)	(1 206)
Ecart de conversion	-	(1 234)	(1 234)
Retraitements	-	(36)	(36)
31/08/2016	18 151	8 553	26 704
Quote-part de résultat de l'exercice	2 159	1 276	3 435
Dividendes	-	(1 760)	(1 760)
Ecart de conversion	-	109	109
Effet du changement de méthode de consolidation	-	(8 178)	(8 178)
31/08/2017	20 310	0	20 310

2.5 Informations sur les transactions avec les parties liées

2.5.1 Transactions avec certains actionnaires

De même qu'au 31/08/2016, M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 57,8% des titres de la société au 31/08/2017. Ils n'ont réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de direction qu'ils exercent dans le groupe.

2.5.2 Rémunérations des mandataires sociaux

en milliers d'euros	2016/2017	2015/2016
Salaires	1 458	1 014
Charges sociales	620	484
Jetons de présence	808	500
Paiements en actions	-	-
Autres avantages	18	15
Total	2 904	2 013

2.5.3 - Transactions avec les filiales

Trigano réalise à titre onéreux pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- mise en place d'avances financières et de prêts ;
- location d'immeubles ;
- prestations de services administratifs et informatiques ;
- mise à disposition de marques commerciales ;
- négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le groupe et les minoritaires est négligeable.

2.5.4 Transactions avec les entreprises associées

Loisirs Finance

Sur l'exercice 2016/2017, Trigano a cédé à cette filiale des créances pour un montant total de 204,6 M€ (191,4 M€ au 31/08/2016).

Au 31/08/2017, l'encours de créances cédées est de 75,6 M€ (66,4 M€ au 31/08/2016).

3 - Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel (Direction Générale de Trigano) et est établie sur la base du reporting interne. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe.

Les secteurs opérationnels du groupe sont « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs ».

La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

en milliers d'euros	2016/2017		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
Chiffre d'affaires (1)	1 529 548	177 420	1 706 968
Résultat opérationnel courant sectoriel	135 009	13 493	148 502
% du chiffre d'affaires	8,8%	7,6%	8,7%
Résultat opérationnel sectoriel	153 141	13 437	166 578
Quote-part de résultat des entreprises associées	3 436	-	3 436

(1) Dont 662 447 k€ réalisés en France

en milliers d'euros	2015/2016		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
Chiffre d'affaires (1)	1 151 360	165 770	1 317 130
Résultat opérationnel courant sectoriel	86 883	13 258	100 141
% du chiffre d'affaires	7,5%	8,0%	7,6%
Résultat opérationnel sectoriel	86 048	13 260	99 308
Quote-part de résultat des entreprises associées	5 587	-	5 587

(1) Dont 554 967 k€ réalisés en France

4 - Données opérationnelles

4.1 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert des risques et avantages des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à disposition des véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

4.2 Prêts et créances clients

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe de trésorerie, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers. Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des distributeurs de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et autres débiteurs » et au passif dans le poste « passifs financiers courants » lorsque les critères de déconsolidation ne sont pas remplis.

Une provision pour dépréciation individualisée est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si Trigano a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - si Trigano a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Les créances clients courantes et autres débiteurs se décomposent de la manière suivante :

	31/08/2017	31/08/2016
en milliers d'euros		
Avances et acomptes versés	1 746	2 544
Clients - part < 1 an	159 569	130 255
Montant brut	161 314	132 799
Dépréciation	(11 896)	(11 978)
Montant net	149 418	120 821

Les autres actifs non courants comprennent principalement les créances clients non courantes et se décomposent de la manière suivante :

	31/08/2017	31/08/2016
en milliers d'euros		
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	521	540
Autres créances - part > 1 an	6	4
Montant brut	527	544
Dépréciation	(468)	(449)
Montant net	59	95

Les créances clients prises dans leur ensemble s'analysent comme suit :

	31/08/2017	31/08/2016
en milliers d'euros		
Clients - part > 1 an	521	540
Clients - part < 1 an	159 569	130 255
Montant brut	160 090	130 795
Dépréciation - part > 1 an	(468)	(449)
Dépréciation - part < 1 an	(11 896)	(11 978)
Dépréciation	(12 363)	(12 427)
Montant net	147 727	118 368

L'antériorité des créances clients à la date de clôture s'analyse comme suit :

	31/08/2017	31/08/2016
en milliers d'euros		
Créances échues non dépréciées	31 203	24 930
dont entre 0 et 30 jours	11 185	11 350
dont entre 31 et 90 jours	10 186	6 723
dont entre 91 et 180 jours	7 037	3 633
dont plus de 180 jours	2 795	3 224
Créances non échues et non dépréciées	114 540	90 254
Créances dépréciées	14 347	15 611
Total des créances clients en valeur brute	160 090	130 795

L'évolution de la dépréciation des créances clients s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	
Dépréciation clients au 31/08/15	(15 671)
Dotations	(922)
Reprises pour utilisations	4 006
Reprises de reliquats non consommés	159
Dépréciation clients au 31/08/16	(12 427)
Variation de périmètre	(45)
Dotations	(1 001)
Reprises pour utilisations	979
Reprises de reliquats non consommés	131
Dépréciation clients au 31/08/17	(12 363)

4.3 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles.

Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur coût de revient.

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Matières premières	126 293	98 819
En-cours	19 396	17 606
Marchandises	62 410	46 533
Produits finis	126 404	88 351
Montant brut	334 503	251 309
Dépréciation	(12 099)	(11 439)
Montant net	322 404	239 870

4.4 Fournisseurs et autres créditeurs

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Dettes fournisseurs d'exploitation	285 311	210 239
Dettes fournisseurs d'immobilisations	3 790	3 542
Total	289 101	213 781

4.5 Autres actifs et autres passifs courants et non courants

Autres actifs courants

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Personnel	464	391
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	14 348	19 664
Charges constatées d'avance	8 466	7 210
Autres actifs	69 707	61 135
Montant brut	92 985	88 399
Dépréciation	(66)	(76)
Montant net	92 918	88 323

Autres passifs courants

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Avances et acomptes reçus	6 109	2 079
Dettes sociales	37 670	30 996
Dettes fiscales	16 026	10 841
Autres passifs	15 814	12 896
Total	75 620	56 812

Autres passifs non courants

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Produits constatés d'avance - part > 1 an	1 028	655
Autres	3	2
Total	1 031	657

4.6 Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	2016/2017	2015/2016
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(15 643)	(13 629)
Reprises sur amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	60	12
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(685)	(622)
Dotations aux amortissements	(16 268)	(14 239)
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	(7 996)	(9 043)
Reprises de dépréciations sur actifs circulants	8 433	12 579
Dotations aux provisions pour risques et charges	(15 766)	(12 656)
Reprises de provisions pour risques et charges	11 888	11 272
Dotations aux provisions nettes des reprises	(3 440)	2 152
Total	(19 708)	(12 087)

4.7 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable, qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise.

en milliers d'euros	2016/2017	2015/2016
Résultat de cessions d'actifs	1 084	-
Plus-value liée à la réévaluation de titres dans le cadre d'une prise de contrôle (1)	17 811	-
Autres produits opérationnels	18 895	-
Impact des restructurations	(116)	(349)
Frais d'acquisition des titres	(704)	-
Résultat de cessions d'actifs	-	(483)
Autres charges opérationnelles	(819)	(832)
Total	18 076	(832)

(1) Cf. note 2.3.1 Evolution du périmètre.

4.8 Données relatives au personnel

4.8.1 - Charges de personnel

en milliers d'euros	2016/2017	2015/2016
Salaires et traitements	(151 956)	(128 018)
Charges sociales	(46 109)	(40 097)
Personnel extérieur	(31 800)	(22 401)
Autres avantages	(6 693)	(4 646)
Total	(236 558)	(195 163)

4.8.2 - Effectifs

Effectif moyen du Groupe	2016/2017	2015/2016
Dirigeants	81	77
Cadres	365	340
Employés	1 210	1 141
Ouvriers	4 378	3 475
Total	6 034	5 033

4.8.3 - Avantages au personnel

Le groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ à la retraite (France notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. Le groupe revoit périodiquement l'évaluation de ses engagements de retraite. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués.

Le groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite en France sont les suivantes :

- Taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- Table de mortalité : table statistique communément admise ;
- Taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- Taux d'actualisation : taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (1,15% au 31/08/2017 ; 0,80% au 31/08/2016) ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

Pour ces provisions, une variation de +/- 25 points de base sur le taux d'actualisation aurait pour impact une variation de l'engagement de respectivement -3,3% et +3,4%.

Les provisions pour indemnités de fin de contrat sont présentées dans la note 6.2.

4.8.4 Paiement en actions

Il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions en cours de validité.

5 - Immobilisations

5.1 Immobilisations incorporelles

5.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie VDL et Remorques (composante principale de l'activité EDL) ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe 5.4 «Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé».

5.1.1.1 Répartition par activité

en milliers d'euros	31/08/2017			31/08/2016		
	Brut	Dép.	Net	Brut	Dép.	Net
Véhicules de loisirs	98 013	(4 132)	93 880	59 719	(4 132)	55 587
Equipement des loisirs (1)	21 248	-	21 248	17 858	-	17 858
Total	119 261	(4 132)	115 128	77 577	(4 132)	73 444

(1) Dont Remorques 21 131 k€ au 31/08/2017 (17 740 k€ au 31/08/2016)

5.1.1.2 Variation de la valeur nette comptable

en milliers d'euros

Au 31/08/2015, valeur nette cumulée	73 989
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	14
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	(559)
Au 31/08/2016, valeur nette cumulée	73 444
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice (1)	44 824
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	(3 140)
Au 31/08/2017, valeur nette cumulée	115 128

(1) Trigano a déterminé au 31/08/2017 l'écart d'acquisition d'Auto-Sleepers Investments à 41.4 M€ et celui d'Hubière à 3.4 M€. Ces montants sont provisoires et sont susceptibles d'être modifiés, conformément à IFRS 3, jusqu'au 02/01/2018 pour Auto-Sleepers Investments et jusqu'au 26/07/2018 pour Hubière. (Cf. note 2.3. Evolution du périmètre de consolidation).

5.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des logiciels utilisés en interne, de procédés, marques et brevets. Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les coûts de développement sont capitalisés dès lors que la faisabilité technique, les perspectives de vente et la fiabilité de l'évaluation sont assurées. Ils sont amortis sur 5 ans.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2017			31/08/2016		
	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Amort. ou Provisions	Net
Concessions brevets, marques et droits similaires	23 725	(8 523)	15 201	23 283	(7 754)	15 529
Frais de recherche et développement	1 272	(1 023)	249	1 201	(891)	310
Autres immobilisations incorporelles	9 140	(5 607)	3 532	8 305	(5 042)	3 263
Total	34 136	(15 154)	18 982	32 789	(13 688)	19 101

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2016 et 2017 sont analysées ci-dessous :

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2015	31 096	(12 366)	18 730
Variations du périmètre	-	-	-
Acquisitions de l'exercice	1 835	-	-
Sorties de l'exercice	(153)	153	-
Ecarts de conversion	12	28	-
Dotations de l'exercice	-	(1 504)	-
Au 31/08/2016	32 789	(13 688)	19 101
Variations du périmètre	73	(73)	-
Acquisitions de l'exercice	1 473	-	-
Sorties de l'exercice	(185)	151	-
Ecarts de conversion	(14)	18	-
Dotations de l'exercice	-	(1 563)	-
Au 31/08/2017	34 136	(15 155)	18 982

5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupements d'entreprises à leur juste valeur.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros œuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2017			31/08/2016		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	28 090	(1 775)	26 315	23 019	(1 998)	21 022
Constructions	130 310	(56 965)	73 345	116 022	(52 676)	63 346
Installations techniques, matériels et outillages industriels	126 473	(86 631)	39 842	108 795	(80 266)	28 528
Autres immobilisations corporelles	46 804	(33 818)	12 985	42 755	(30 951)	11 804
Immobilisations en cours	14 289	-	14 289	11 580	-	11 580
Total	345 966	(179 190)	166 777	302 170	(165 891)	136 279

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2016 et 2017 sont analysées ci-dessous :

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2015	276 818	(157 573)	119 245
Variation du périmètre	-	-	-
Acquisitions de l'exercice (1)	32 038	-	-
Sorties de l'exercice	(4 776)	3 262	-
Ecart de conversion	(1 909)	1 155	-
Dotations de l'exercice	-	(12 736)	-
Au 31/08/2016	302 170	(165 891)	136 279
Variation du périmètre	13 618	(6 977)	-
Acquisitions de l'exercice (1)	41 015	-	-
Sorties de l'exercice	(9 135)	7 362	-
Ecart de conversion	(1 702)	1 022	-
Dotations de l'exercice	-	(14 706)	-
Au 31/08/2017	345 967	(179 190)	166 777

(1) Dont location financement : 0 k€ en 2016/2017 ; 2 640 k€ en 2015/2016

5.3 Contrats de location

Les biens financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location. Les contrats de location sont traités comme des contrats de location financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

Le montant des contrats de location capitalisés en immobilisations corporelles se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2017			31/08/2016		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	2 198	-	2 198	2 198	-	2 198
Constructions	25 041	(12 930)	12 111	25 041	(12 245)	12 796
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 346	(1 346)	-	1 346	(1 346)	-
Autres immobilisations corporelles	1 246	(1 035)	211	1 246	(1 035)	211
Total	29 832	(15 311)	14 520	29 832	(14 627)	15 205

5.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

5.4.1 Principes

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unités Génératrices de Trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la business unit, correspondant, généralement au sein du groupe, à une entité juridique.

Test de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que la valeur nette comptable est au moins égale à la plus élevée de la juste valeur, diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant les taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

Pour les besoins de réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie selon la méthodologie décrite précédemment.

5.4.2 Tests de dépréciation au 31/08/2017

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2017, pour chacun des groupes d'UGT concernés (VDL et Remorques). La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans. Ces flux intègrent les dernières prévisions budgétaires des entités concernées, en particulier les évolutions de vente et de parts de marché par pays ainsi que les dernières prévisions d'évolution de prix de revient. Les prévisions budgétaires servant de base au plan d'affaires sont établies à partir des données historiques.

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- Taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5% (sans changement par rapport à 2016) ;
- Taux d'actualisation après impôt retenu : 7,0% (6,8% en 2016).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants. Une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes, la variation à la baisse de 0,5% de l'EBITDA du flux normatif ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1% n'entraîneraient pas de nécessité de déprécier les actifs non courants de chacun de ces groupes d'UGT.

6- Autres provisions et passifs éventuels

6.1 Provision pour garantie

La provision correspond au coût potentiel engendré par les garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Les périodes couvertes varient en fonction des conditions contractuelles et légales.

Les dépenses prises en compte correspondent aux coûts directs internes et externes calculés sur la base des derniers prix connus. Compte tenu de la faiblesse de l'impact sur les comptes, les flux futurs ne sont ni inflatés ni actualisés. Le montant des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

6.2 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les évolutions des provisions courantes et à long terme sur l'exercice 2016/2017 sont les suivantes :

Provisions courantes

	31/08/2016	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassements	Ecarts de conversion	31/08/2017
en milliers d'euros							
Provisions pour garantie - part < 1 an	9 454	9 816	(8 760)	-	369	(56)	10 823
Provisions pour litiges et risques divers – part < 1 an	1 282	788	(1 097)	-	1	-	974
Provisions pour fin de contrat	242	25	(17)	-	-	-	250
Total	10 978	10 629	(9 874)	-	370	(56)	12 047

Provisions à long terme

	31/08/2016	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassements	Ecarts actuariels	Ecarts de conversion	Variation de périmètre	31/08/2017
en milliers d'euros									
Provisions pour garantie - part > 1 an	7 046	5 060	(1 685)	-	(368)	-	(144)	754	10 663
Provisions pour litiges et risques divers	1 194	236	(351)	-	(1)	-	-	-	1 078
Provisions pour fin de contrat (1)	11 333	513	(392)	-	-	(402)	-	184	11 237
Total	19 573	5 809	(2 428)	-	(369)	(402)	(144)	938	22 977

(1) Dont effet d'actualisation : 95 k€ au 31/08/2017 ; 69 k€ au 31/08/2016.

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

6.3 Passifs éventuels

Aucune action significative n'est en-cours à l'encontre de Trigano au 31/08/2017.

7. Financements et instruments financiers

7.1 Actifs et passifs financiers

7.1.1 Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé, augmentée des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

Autres actifs financiers

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Prêts	1 982	4 989
Dépôts et cautionnements versés	848	915
Autres	333	352
Montant brut	3 163	6 156
Dépréciation	(311)	(311)
Actualisation	(251)	(171)
Montant net	2 599	5 674

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Equivalents de trésorerie	1 400	-
Disponibilités	135 451	90 243
Total	136 851	90 243

7.1.2 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- des passifs financiers au coût amorti ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Ils comprennent également les dettes de différé de paiement sur acquisitions.

Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires (put)

Les «put» accordés aux actionnaires minoritaires font l'objet de la reconnaissance d'une dette financière à la juste valeur qui se substitue aux intérêts ne donnant pas le contrôle. La variation de juste valeur est reconnue comme une transaction entre actionnaires, c'est à dire en capitaux propres. Seul le coût financier (désactualisation) est reconnu en résultat financier.

Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. Les variations de la juste valeur des dérivés sont également inscrites en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture s'applique si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Les passifs financiers se décomposent ainsi :

Passifs financiers non courants

en milliers d'euros	31/08/2017		31/08/2016	
	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts et dettes assimilées à plus de cinq ans (1)	-	1 829	14 686	2 278
Emprunts et dettes assimilées de un à cinq ans (2)	45 875	1 679	1 921	1 605
Autres	17	-	25	-
Total	45 892	3 508	16 632	3 883
Total passifs financiers non courants	49 400		20 515	

(1) Dont paiement différé actualisé sur acquisition : 0 k€ au 31/08/2017 ; 14 686 k€ au 31/08/2016

(2) Dont paiement différé actualisé sur acquisition : 45 074 k€ au 31/08/2017 ; 993 k€ au 31/08/2016

Dont put sur intérêts ne donnant pas le contrôle : 183 k€ au 31/08/2017 ; 240 k€ au 31/08/2016

Passifs financiers courants

en milliers d'euros	31/08/2017		31/08/2016	
	Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts à moins d'un an (1)	4 187	375	10 198	358
Concours bancaires courants	312	-	976	-
Intérêts courus non échus	26	-	13	-
Total	4 525	375	11 187	358
Total passifs financiers courants	4 900		11 545	

(1) Dont paiement différé sur acquisition : 2 919 k€ au 31/08/2017 ; 159 k€ au 31/08/2016

7.1.3 Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie :

	31/08/2017		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	2 599	2 599	-	11	2 589	-	-
Autres actifs long terme	59	59	-	-	59	-	-
Clients et autres débiteurs	149 418	149 418	-	-	149 418	-	-
Autres actifs courants (1)	92 918	92 918	5 040	-	87 878	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	136 851	136 851	136 851	-	-	-	-
Total Actifs financiers	381 845	381 845	141 891	11	239 944	-	-
Passifs financiers non courants (2)	49 400	49 400	45 074	-	-	4 326	-
Autres passifs non courants	1 031	1 031	-	-	-	1 031	-
Passifs financiers courants (2) (3)	4 900	4 900	2 919	-	-	1 981	-
Fournisseurs et autres créditeurs	289 101	289 101	-	-	-	289 101	-
Autres passifs courants (1)	75 620	75 620	783	-	-	74 837	-
Total Passifs financiers	420 052	420 052	48 776	-	-	371 275	-

	31/08/2016		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	5 674	5 674	-	31	5 643	-	-
Autres actifs long terme	95	95	-	-	95	-	-
Clients et autres débiteurs	120 821	120 821	-	-	120 821	-	-
Autres actifs courants (1)	88 323	88 323	3 494	-	84 829	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	90 243	90 243	90 243	-	-	-	-
Total Actifs financiers	305 156	305 156	93 737	31	211 387	-	-
Passifs financiers non courants (2)	20 515	20 515	15 679	-	-	4 836	-
Autres passifs non courants	657	657	-	-	-	657	-
Passifs financiers courants (2) (3)	11 545	11 545	159	-	-	11 386	-
Fournisseurs et autres créditeurs	213 781	213 781	-	-	-	213 781	-
Autres passifs courants (1)	56 812	56 812	216	-	-	56 382	76
Total Passifs financiers	303 310	303 310	16 054	-	-	287 042	76

(1) Actifs financiers à la juste valeur par résultat : la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques ; les autres actifs et passifs courants sont constitués des achats et ventes à terme et du swap de taux décrits ci-après. De même qu'au 31/08/2016, ils sont de catégorie 2.

(2) Les dettes financières étant essentiellement à taux variables, la juste valeur est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

(3) Les passifs financiers à la juste valeur sont constitués des dettes de différé de paiement sur acquisitions. De même qu'au 31/08/2016, ils sont de catégorie 3. Ces passifs sont évalués sur la base des données contractuelles en tenant compte des prévisions de résultat revues par la Direction de Trigano et actualisées à des taux spécifiques aux passifs concernés (0,4% pour la zone euro et 1% pour la £).

7.2 Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

en milliers d'euros	2016/2017	2015/2016
Intérêts et produits financiers	1 221	341
Intérêts et charges financières	(2 395)	(1 989)
Coût de l'endettement financier net	(1 174)	(1 648)
Différence de change	4 168	4 609
Réévaluation à la juste valeur des dettes sur acquisitions	(11 618)	(6 308)
Autres produits (charges)	(55)	(7)
Total	(8 679)	(3 353)

La mise à jour du paiement différé sur l'acquisition de Luano Camp, compte tenu des prévisions de résultat de la filiale et sur la base d'un taux d'actualisation de 0,4%, a entraîné la constatation d'une charge financière de 10 747 k€ correspondant à la variation de juste valeur de la dette, conformément à IAS 39.

7.3 Gestion des risques

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Les contrats d'achats et de ventes à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. Le produit enregistré à ce titre sur la période s'élève à 806 k€ en 2017 (produit de 2 942k€ en 2016).

Sensibilité au risque de change :

en millions d'euros	Au 31/08/2017		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(9,5)	1,0	0,6
Impact sur les capitaux propres	(3,1)	-	(0,6)

en millions d'euros	Au 31/08/2016		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(6,8)	1,1	0,6
Impact sur les capitaux propres	(3,3)	-	(0,6)

Risque de taux

Trigano n'ayant pas d'endettement à la clôture n'est pas concerné par un risque de taux.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse du taux d'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la société a signé le 13 juillet 2017 un contrat sur 5 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 150 M€. Les emprunts et dettes correspondants sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers applicables à compter du 31/08/2018 :

- endettement net consolidé sur fonds propres ≤ 1 ;
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3 .

Risque de crédit

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 2,5% du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance. Il est complété par un programme d'assurance crédit couvrant les créances sur les distributeurs dans les pays où l'expertise de Trigano n'est pas jugée suffisante pour gérer le risque.

En ce qui concerne les caravanes et camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition. L'engagement de Trigano se limite à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur (cf. note 2.4.4). En France, Trigano a développé avec Loisirs Finance un système incitatif permettant aux distributeurs de financer leur stock de véhicules neufs à un coût dégressif pouvant aller jusqu'à la gratuité en fonction de leur production de crédits aux particuliers.

Risque action

Trigano n'est pas exposé à un risque action.

7.4 Engagements hors bilan

Néant.

8 – Impôts sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la société concernée disposera dans le futur de bénéfices imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

8.1 Analyse de la charge d'impôts

en milliers d'euros	2016/2017	2015/2016
Résultat net	126 940	89 658
Dont résultat des sociétés mises en équivalence	3 435	5 587
Dont résultat des sociétés intégrées globalement	123 505	84 070
Charge d'impôts comptabilisée	(34 394)	(11 885)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées globalement	157 898	95 956
Charge théorique d'impôts (1)	(46 549)	(29 539)
Taux d'impôts théorique	29,5%	30,8%
Variation des déficits fiscaux non reconnus antérieurement	7 913	18 394
Variation de taux	(402)	-
Différence permanente sur plus-value sur participation	4 275	-
Autres différences permanentes	370	(740)
Total rapprochement	12 156	17 654
Charge d'impôts comptabilisée	(34 394)	(11 885)
Taux d'impôt apparent	21,8%	12,4%

(1) Au taux d'imposition de chaque entité.

8.2 Impôts différés

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Impôts différés sur		
Immobilisations	(9 267)	(10 651)
Dépréciations et autres charges	13 403	5 509
Déficits reportables	21 857	35 639
Autres	(93)	(178)
Solde net actif / (passif) des impôts différés comptabilisés	25 900	30 319
Impôts différés Actif	31 597	37 340
Impôts différés Passif	(5 697)	(7 021)

Pour l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôt différés, Trigano a revu les hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes. Les prévisions faites, que ce soit sur les résultats futurs ou sur d'autres possibilités d'imputation, ont confirmé les options prises à la clôture.

Le montant cumulé des pertes reportables n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts s'élève au 31 août 2017 à 78 M€.

9 – Capitaux propres et résultat par action

9.1 Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49%) doivent respecter les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française et européenne.

M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent au 31 août 2017 57,8% du capital et 73,6% des droits de vote de Trigano.

Le capital se compose de 19 336 269 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 4,2567 €.

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes d'impôt, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

	31/08/2017	31/08/2016
Capital	82 310	82 310
Primes	4 184	4 184
Actions propres (1)	(4 412)	(4 459)
Réserves stock-options (2)	243	243
Réserves consolidées (3)	528 083	419 954
Ecart de conversion (4)	(18 638)	(12 247)
Total	591 769	489 985

(1) Trigano a signé un contrat de liquidité auquel une somme de 500 k€ a été affectée. Au 31 août 2017, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre de ce contrat est de 3 457 titres Trigano.

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, des actions de la société ont été rachetées. Au 31 août 2017, le nombre d'actions propres s'élève à 181 878.

(2) Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(3) Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(4) Ce compte comprend la part revenant au groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

Dividendes

Le Directoire propose comme distribution relative à l'exercice clos le 31 août 2017 un dividende brut de 1,30 € par action ordinaire. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 8 janvier 2018.

9.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

	2016/2017	2015/2016
en nombre d'actions		
Actions en circulation	19 336 269	19 336 269
Actions propres	(185 335)	(185 900)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 150 934	19 150 369

	2016/2017	2015/2016
en nombre d'actions		
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 150 934	19 150 369
Nombre de stock-options dilutives	-	-
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action	19 150 934	19 150 369

10 – Evénements postérieurs à la clôture

Le 22 septembre 2017, Trigano a procédé à l'acquisition de 85% du capital de la société Protej d.o.o, propriétaire du groupe Adria. Les 15% restants sont conservés par l'équipe de management d'Adria et pourront être acquis par Trigano dans les prochaines années.

Commercialisée depuis 1965, Adria est une marque établie de façon homogène sur l'ensemble du marché européen des véhicules de loisirs. L'entreprise conçoit et fabrique en Slovénie des camping-cars, des caravanes et des résidences mobiles. Le groupe emploie environ 1 700 salariés et a publié pour son exercice clos le 31/12/2016 un chiffre d'affaires de 355 M€ et un résultat net de 28 M€.

Le financement de cette acquisition est assuré par la mise en place de lignes de crédit spécifiques accordées par le pool bancaire de Trigano en septembre 2017.

En septembre 2017, Trigano a procédé à l'acquisition de 100% du capital de la société Michael Jordan (chiffre d'affaires de 10 M€), située au Royaume-Uni et spécialisée dans la distribution de véhicules de loisirs.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation à la juste valeur des passifs financiers relatifs aux paiements différés des acquisitions des titres des filiales

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 août 2017, ces passifs financiers nets d'actualisation s'élèvent à M€ 48 dont M€ 45,1 de passifs financiers non courants et M€ 2,9 de passifs financiers courants (note 7.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés).</p> <p>Ces passifs financiers correspondent à la juste valeur des dettes de différé de paiement au titre des acquisitions. La variation ultérieure de cette juste valeur est constatée en résultat financier conformément à la norme IAS 39 (note 7.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, paragraphe « passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat »).</p> <p>Ces passifs financiers sont évalués à leur valeur actuelle sur la base des données contractuelles convenues entre les parties en tenant compte des prévisions de résultats revues par la direction de votre société et actualisées à des taux spécifiques à ces actifs (note 7.1.3 de l'annexe des comptes consolidés).</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations nécessaires à l'appréciation de cette juste valeur.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- évaluer les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché,- examiner les données sous-tendant la détermination des taux utilisés pour actualiser ces passifs financiers,- comparer les formules de calcul utilisées pour déterminer les dettes financières nettes avec les dispositions contractuelles. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.3.1, 7.1.2 et 7.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Test de dépréciation de l'actif immobilisé des activités Véhicules de loisirs et Remorques

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 août 2017, les actifs incorporels et corporels des activités Véhicules de loisirs et Equipements des loisirs (dont Remorques est la composante principale) s'élèvent à M€ 301 au regard d'un total bilan de M€ 1 065. Cet actif immobilisé est essentiellement composé de M€ 115 d'écarts d'acquisition, de M€ 19 d'autres immobilisations incorporelles et de M€ 167 d'immobilisations corporelles en valeur nette (notes 5.1 et 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés).</p> <p>Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré que la valeur de ces actifs immobilisés est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et estimations afin d'apprécier leur valeur recouvrable.</p>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation par le groupe. Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- rapprocher les données composant la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie testées avec les comptes consolidés,- évaluer les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché,- examiner le calcul du taux d'actualisation et corroborer certaines composantes de ce taux avec des données de marché disponibles,- apprécier la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 5.4 « dépréciation des éléments de l'actif immobilisé » de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par l'Assemblée Générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2017, le cabinet BM&A était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young Audit dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Objectif et démarche d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 18 décembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

Ernst & Young Audit

Pascal de Rocquigny

Aymeric de La Morandière

Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	S.A. cotée*	100 Rue Petit 75019 Paris	82 310 249,75	722 049 459 RCS PARIS
Arts et Bois	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Bruand Développement	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	326 055 977 RCS PARIS
Camping-cars Chausson	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	10 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
C.M.C. Distribution France	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
C.M.C. France	S.C.P.	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
ECIM	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro Accessoires	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
Groupe Remorques Hubiere	S.A.S.U.	Rue Théophile Legrand 59610 Fourmies	200 000,00	502 223 563 RCS PARIS
HTD Participations	S.A.R.L.	130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône	3 000,00	498 510 007 RCS AUBENAS
Le Hall du Camping-car	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	50 000,00	821 762 523 RCS PARIS
Lider	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	122 610,00	393 681 564 RCS PARIS
Loisirs Finance	S.A.*	20 Av. G. Pompidou 92300 Levallois Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mécadis	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	377 989 264 RCS PARIS
Mécanorem	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	830 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Mistercamp	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	82 025,00	431 483 361 RCS PARIS
Notin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	679 000,00	498 148 808 RCS PARIS
Ouest VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord Véhicules de Loisirs	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
PLSA	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	84 500,00	423 823 418 RCS PARIS
Remorques Hubiere	S.A.S.U.	Rue Marceau Batteux 59610 Fourmies	215 000,00	344 766 258 RCS PARIS
Résidences Trigano	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	S.A.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
Techwood	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 667 295,70	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Remorques	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	60 000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS
SCI CMC	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI Duchesse de Mirabel	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	S.C.I.	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS LE MANS
SCI du Président Arnaud	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS

* à Directoire et Conseil de Surveillance

Comptes sociaux

Bilan actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2017	31/08/2017
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		9 039	8 819
Dépréciations et amortissements		(5 320)	(4 782)
Total Immobilisations incorporelles	2	3 719	4 037
Immobilisations corporelles		36 250	32 952
Dépréciations et amortissements		(10 537)	(11 310)
Total Immobilisations corporelles	2	25 713	21 642
Immobilisations financières		298 699	261 304
Dépréciations		(23 324)	(26 981)
Total Immobilisations financières	3	275 375	234 323
Total Actif immobilisé		304 808	260 002
Actif circulant			
Créances clients et autres débiteurs	4	83 512	76 890
Valeurs mobilières de placement	5	380	206
Disponibilités		84 761	55 077
Total Actif circulant		168 654	132 173
Comptes de régularisations		1 911	1 227
Total Actif		475 373	393 402

Bilan passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2017	31/08/2017
Capitaux propres			
Capital	7	82 310	82 310
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 184	4 183
Réserve légale		9 016	9 016
Autres réserves et report à nouveau		94 060	97 098
Résultat de l'exercice		41 863	16 113
Subventions d'investissement		38	49
Provisions réglementées		3 971	3 724
Total Capitaux propres		235 441	212 493
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		2 348	859
Total Provisions pour risques et charges	8	2 348	859
Dettes			
Emprunts et dettes financières	9-10	491	10 587
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9-10	1 738	5 943
Dettes fiscales et sociales	9-10	8 005	8 692
Autres dettes	9-10	227 260	154 762
Comptes de régularisations		91	66
Total Dettes		237 584	180 050
Total Passif		475 373	393 402

Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2016/2017	2015/2016
Chiffre d'affaires net		10 605	8 582
Autres produits d'exploitation		23 993	14 502
Total des produits d'exploitation	12	34 597	23 084
Autres achats et charges externes		(3 835)	(2 768)
Impôts et taxes		(893)	(903)
Salaires et traitements		(3 349)	(3 215)
Charges sociales		(1 507)	(1 456)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 804)	(1 585)
Autres charges		(1 464)	(5 567)
Total des charges d'exploitation		(12 852)	(15 494)
Résultat d'exploitation		21 746	7 590
Résultat financier	13	20 613	12 603
Résultat exceptionnel	14	1 211	(290)
Impôts sur les bénéfices		(1 707)	(3 791)
Résultat net		41 863	16 113

Annexe aux comptes sociaux

Note 1 : Informations générales

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2017 dont le total est de 475 373 k€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 85 904 k€ et dégageant un bénéfice de 41 863 k€.

1.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017 ont été établis selon les principes comptables du plan comptable général (règlement ANC 2014-03) homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et de l'ensemble des règlements ANC le complétant.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

1.2 Faits marquants de l'exercice

Dans un contexte de confirmation de reprise du marché du camping-car en Europe, la société a procédé au cours de l'exercice à la restructuration de certaines de ses filiales. Ces opérations se sont traduites notamment par des abandons de créances au profit des sociétés Autostar, Ouest VDL et Résidences Trigano.

L'exercice a été marqué, par ailleurs, par l'acquisition le 3 janvier 2017 de 52% des actions A d'Auto-Sleepers Investments (représentant 26% des droits de vote et des droits à dividende) et le 27 juillet 2017 de 100% des actions de Groupe Remorques Hubière. Auto-Sleepers Investments était déjà détenue à 49,99% par SEA, filiale de Trigano.

Enfin, la société a continué à investir dans des projets d'augmentation des capacités de production de ses filiales.

1.3 Evénements post-clôture

Le 22 septembre 2017, Trigano a procédé à l'acquisition de 85% du capital de la société Protej d.o.o. propriétaire du groupe Adria. Le financement de cette acquisition est assuré par la mise en place de lignes de crédit spécifiques accordées par le pool bancaire de Trigano en septembre 2017.

Note 2 : Immobilisations incorporelles et corporelles

2.1 Méthodes comptables

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôt de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévisionnelle.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, une évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est effectuée. Une dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel micro-informatique	2 ans
Matériel de transport	4 ans

Il est pratiqué un amortissement dérogatoire lorsque la durée d'usage admise fiscalement diffère de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles.

2.2 Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2016	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2017
Immobilisations incorporelles					
Marques	1 238	-			1 238
Logiciels	6 236	771	(64)	-	6 946
Autres immobilisations incorporelles (1)	1 345	-	-	(487)	856
Total Immobilisations incorporelles	8 819	771	(64)	(487)	9 039
Immobilisations corporelles					
Terrains	5 926	37	(881)	1 458	6 541
Constructions	17 837	42	(1 522)	4 416	20 773
Matériel informatique et de bureau	2 631	321	(400)	54	2 607
Divers	939	5	-	4	949
Immobilisations en cours	5 619	5 694	-	(5 933)	5 381
Total immobilisations corporelles	32 953	6 100	(2 803)	-	36 250
Total immobilisations incorporelles et corporelles	41 772	6 871	(2 867)	(487)	45 289

(1) Conformément au règlement 2015-06 du 23/11/2015 sur les malis de fusion, celui-ci a été reclassé en immobilisations financières (cf. note 3.2).

2.3 Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	Amortissements au 31/08/2016	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2017
Immobilisations incorporelles				
Marques	(609)	-	-	(609)
Logiciels	(4 163)	(573)	64	(4 673)
Autres immobilisations incorporelles	(10)	(28)		(38)
Total Immobilisations incorporelles	(4 782)	(602)	64	(5 320)
Immobilisations corporelles				
Agencements des terrains	(511)	(68)	352	(226)
Constructions	(8 210)	(780)	1 229	(7 761)
Matériel informatique et de bureau	(1 931)	(317)	395	(1 853)
Divers	(659)	(37)		(696)
Total immobilisations corporelles	(11 310)	(1 202)	1 975	(10 537)
Total amortissements des immobilisations	(16 092)	(1 804)	2 039	(15 857)

Note 3 : Immobilisations financières

3.1 Méthodes comptables

Les titres de participations et créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable. Les frais d'acquisition liés aux titres sont inclus dans le coût des titres.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins values latentes. Est pris également en compte dans l'appréciation de la valeur recouvrable la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale ainsi que sa valeur d'usage estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs.

Les dotations aux dépréciations sur titre et/ou comptes courants sont comptabilisées en résultat financier. Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat courant.

Les actions propres sont évaluées à la valeur d'acquisition et une dépréciation est reconnue à hauteur de l'écart négatif constaté, le cas échéant, entre le cours de bourse du dernier jour du mois d'août et le prix d'acquisition.

Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction font l'objet d'une dépréciation.

En application du règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, applicable à compter du 1^{er} janvier 2016, la société a affecté comptablement le mali technique issu d'opération de fusion aux actifs sous-jacents sur lesquels était apparue la plus-value. En conséquence, la société a procédé à ce changement de méthode comptable et a reclassé un montant de 487 k€ de valeur brute et 0 k€ de dépréciation en autres immobilisations financières (titres de participation). Ce mali suit les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs sous-jacents auquel il est affecté.

3.2 Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2016	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2017
Immobilisations financières					
Titres de participations (Cf 3.4)	177 243	21 778	(21)	-	199 000
Actions propres (1) (2)	4 386	174	-	-	4 560
Créances rattachées à des participations	67 648	4 969	(66)	-	72 551
Prêts (3)	11 701	8 982	(5)	-	20 678
Divers (4)	532	1 272	-	487	2 291
Total immobilisations financières	261 510	37 174	(92)	487	299 079

(1) La société a acquis au cours de l'exercice des actions Trigano pour un prix de 173 878,93 €.

Au 31 août 2017, elle détient 185 335 titres Trigano pour une valeur comptable de 4 559 909,16 €.

(2) Dont au 31 août 2017, 380 k€ d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité classées en valeurs mobilières de placement au bilan.

(3) Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction sont actualisés au taux de 1,15%.

(4) Reclassement du mali de fusion provenant de la Transmission Universelle de Patrimoine avec Trigano Participations pour 487 k€.

3.3 Dépréciations

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2016	Dotations (1)	Reprises (2)	Montants au 31/08/2017
Immobilisations financières				
Participations	(15 671)	(1 535)	-	(17 206)
Créances rattachées à des participations	(11 294)	-	5 200	(6 094)
Prêts	(16)	(8)	-	(24)
Autres	-	-	-	-
Total provisions immobilisations financières	(26 981)	(1 542)	5 200	(23 324)

(1) Dont dotations financières : 1535 k€

(2) Dont reprises financières : 5 200 k€. Le résultat du test de dépréciation de l'exercice a conduit à la comptabilisation d'une reprise de 5 200 k€ de la provision au titre du prêt accordé à la société Trigano Deutschland GmbH & Co KG.

3.4 Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication

Filiales et participations										
	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en%)	Valeur brute d'inventaire des titres détenus en k€	Valeur nette d'inventaire des titres détenus en k€	Prêts et avances consentis par la société en k€	Cautions et avals fournis par la société en k€	Chiffre d'affaires hors taxe	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
1. Filiales (détenues à + de 50%) :										
TRIGANO VDL	k€	7 000	57 100	100,00	15 676	15 676	-	-	362 390	13 864
TRIGANO SpA	k€	18 000	15 099	100,00	25 165	25 165	-	-	179 647	9 537
TRIGANO SERVICE	k€	60	19 271	100,00	913	913	-	-	19 812	2 762
TRIGANO MDC	k€	9 000	9 243	100,00	13 643	13 643	938	-	46 526	821
EURO ACCESSOIRES	k€	2 000	9 915	100,00	3 999	3 999	-	-	32 501	2 053
BENIMAR OCARSA	k€	60	18 946	100,00	2 988	2 988	-	-	115 191	10 334
AUTOSTAR	k€	1 000	(998)	97,33	2 165	-	1 167	-	47 896	4 676
ARCA CAMPER	k€	100	178	100,00	3 003	385	414	-	7 226	178
MECANOREM	k€	830	(1 544)	100,00	1 675	-	3 511	-	5 796	(441)
TRIGANO DEUTSCHLAND GmbH & Co. KG	k€	7 500	(23 715)	100,00	7 500	-	-	-	1 413	60
AUTO-TRAIL VR	k€	200	20 326	100,00	20 113	20 113	-	-	74 169	9 096
DELWYN ENTERPRISES	k€	160	8 887	100,00	1 763	1 763	-	-	10 819	1 789
PERIGORD VDL	k€	150	10 897	100,00	1 991	1 991	-	-	57 401	3 694
TROIS SOLEILS	k€	20	3 830	100,00	1 272	1 272	-	-	2 456	272
RULQUIN	k€	1 000	5 235	99,99	1 759	1 759	-	-	13 038	249
TRIGANO REMORQUES	k€	1 000	15 397	100,00	2 963	2 963	-	-	31 830	1 274
ECIM	k€	100	6 911	100,00	974	974	-	-	8 351	799
TRIGANO JARDIN	k€	7 667	442	100,00	7 815	7 815	5 481	-	34 251	1 186
CARAVANES LA MANCELLE	k€	10	(1 754)	100,00	1 259	-	3 122	-	4 335	(777)
GROVE PRODUCTS	k€	0	3 375	100,00	5 997	5 997	-	-	9 846	614
OCS RECREATIE	k€	16	4 702	100,00	5 639	5 639	-	-	13 308	1 101
GAUPEN-HENGER EIENDOM	kkr	100	13 381	100,00	6 951	6 951	-	-	4 526	2 999
GAUPEN-HENGER	kkr	100	45 700	100,00	8 925	8 925	-	-	130 298	4 637
LIDER	k€	123	14 449	100,00	19 976	19 976	-	-	40 533	2 716
BRUAND DEVELOPPEMENT	k€	200	430	80,00	1 106	-	8	-	198	(611)
LUANO CAMP	k€	1 500	7 777	60,00	3 114	3 114	-	-	92 478	4 362
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS	k€	0	(299)	52,00*	13 744	13 744	-	-	-	18
GRUPE REMORQUES HUBIERE	k€	200	2 715	100,00	7 608	7 608	-	-	-	(5)
<i>(*) donnant droit à 26% des droits de vote et des droits à dividendes</i>										
2. Participations (détenues à - de 50%) :										
LOISIRS FINANCE	k€	10 000	27 943	49,00	4 715	4 715	-	-	-	3 021

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	88 176	106 109	4 715	-
- nette	81 237	95 841	4 715	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	10 005	14 783	-	-

3.5 Echéanciers des prêts et des créances rattachées à des participations

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2017	Un an au plus	A plus d'un an
Prêts et créances rattachées à des participations			
Créances rattachées à des participations	72 551	40 051	32 500
Prêts	20 678	20 486	192
Autres immobilisations financières	2 291	1 272	1 019
Total prêts et créances rattachées à des participations	95 519	61 808	33 711

Note 4 : Créances

4.1 Méthodes comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, sauf exception. Une dépréciation est reconnue lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons à caractère financier sont comptabilisés en résultat financier.

4.2 Dépréciations des créances

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2016	Dotations (1)	Reprises (2)	Montants au 31/08/2017
Actif circulant				
Créances clients	-	-	-	-
Autres créances	(16 671)	(5 037)	14 254	(7 454)
Total dépréciation des créances	(16 671)	(5 037)	14 254	(7 454)

(1) Dont dotations financières : 5 037 k€

(2) Dont reprises financières : 14 254 k€

Les dépréciations des autres créances sont des dépréciations de comptes courants.

4.3 Echéanciers des créances

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2017	Un an au plus	A plus d'un an
Créances clients	4 571	4 571	-
Autres créances			
Société apparentées	67 556	67 556	-
Comptes courants intégration fiscale	2 937	2 937	-
Créances sur l'Etat	4 432	4 432	-
Autres créances détenues sur les sociétés du groupe	108	108	-
Autres	11 329	11 329	-
Total des autres créances	86 362	86 362	-
Total	90 933	90 933	-

Note 5 : Valeurs mobilières de placement

5.1 Méthodes comptables

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont ramenées à la valeur probable de réalisation lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

5.2 Actions propres gérées dans le cadre du contrat de liquidité

Les valeurs mobilières de placement comprennent des actions propres gérées dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 380 k€ au 31 août 2017 et de 206 k€ au 31 août 2016.

Note 6 : Autres informations sur les postes de l'actif

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Montants concernant les entreprises liées		
Participations	199 000	177 243
Créances rattachées à des participations	72 551	67 648
Clients	4 536	2 084
Comptes courants filiales	67 556	79 986
Autres créances	3 045	2 669
Total	346 688	329 630
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	589	520
Charges financières	-	-
Total	589	520
Produits à recevoir		
Clients	4 447	1 999
Autres créances	12 494	5 699
Total	16 941	7 698

Note 7 : Capitaux propres

Composition du capital social

Catégorie	Nombre de titres			Valeur nominale	
	Au 31/08/2016	Créés	Réduction		
Actions	19 336 269	-	-	19 336 269	4,2567 €

Réserves indisponibles

Le montant de la réserve indisponible liée aux actions propres est de 4 560 k€.

Dividendes

Un dividende de 19 151 120 € a été versé au cours de l'exercice suite à la décision de l'Assemblée Générale du 9 janvier 2017.

Note 8 : Provisions pour risques et charges

8.1 Méthodes comptables

Toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

En particulier, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

8.2 Variation des provisions

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2016	Dotations (1)	Reprises utilisées (2)	Reprises non utilisées	Montants au 31/08/2017
Provision pour pertes de change	707	1 323	(707)	-	1 323
Provision pour autres risques et charges	152	1 025	(152)	-	1 025
Total	859	2 348	(859)	-	2 348

(1) Dont dotations financières : 2 348 k€

(2) Dont reprise d'exploitation : 152 k€, reprise financière : 707 k€

Note 9 : Echéanciers des dettes

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2017	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32	32	-	-
Emprunts et dettes financières divers	459	-	-	459
Fournisseurs	1 738	1 738	-	-
Dettes fiscales et sociales	8 005	8 005	-	-
Autres dettes	227 260	227 260	-	-
Total	237 493	237 034	-	459

Note 10 : Autres informations sur les postes de passifs

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Montants bruts concernant les entreprises liées		
Emprunts et dettes financières	442	366
Fournisseurs	47	5 479
Comptes courants filiales	225 444	153 344
Autres dettes	1 810	1 417
Total	227 745	160 606
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	89	66
Total	89	66
Charges à payer		
Dettes fournisseurs	130	18
Dettes fiscales et sociales	612	525
Total	742	543

Note 11 : Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Ecart de conversion actif	1 323	707
Ecart de conversion passif	1	2

Note 12 : Résultat d'exploitation

12.1 Décomposition des produits d'exploitation

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Chiffre d'affaires		
Prestations et loyers filiales	10 418	8 391
Autres prestations de service	186	191
Total chiffres d'affaires	10 605	8 582
Autres produits d'exploitation		
Redevances filiales	3 416	2 639
Reprise sur provisions et dépréciations	154	1
Autres	20 423	11 862
Total autres produits d'exploitation	23 993	14 502
Total des produits d'exploitation	34 597	23 084

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 89% avec des sociétés françaises en 2017 (87% en 2016).

12.2 Effectifs et rémunérations

Les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice se sont élevées à 1 168 593 €.

	2017	2016
Cadres	32	33
Employés	9	10
Total	41	43

12.3 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Un produit de 51 k€ a été enregistré en minoration des charges de personnel au titre du CICE au cours de l'exercice. Le montant de la créance inscrite au bilan dans le cadre de l'intégration fiscale est de 2 854 k€.

Ce crédit sera utilisé comme le prévoit l'article 244 quater C du CGI pour financer des investissements, de la recherche, des formations, des recrutements, de la prospection de nouveaux marchés, des efforts de transition écologiques et énergétiques, ou bien encore, améliorer le besoin en fonds de roulement.

Note 13 : Produits et charges financiers

13.1 Résultat financier

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Produits financiers		
Produits financiers de participation	25 214	13 251
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	251	306
Autres intérêts et produits assimilés	2 569	1 757
Reprises sur provisions et transferts de charges	20 161	3 796
Différences positives de change	310	74
Total des produits financiers	48 505	19 184
Charges financières		
Dotations financières aux provisions	(8 927)	(4 142)
Intérêts et charges assimilées	(2 171)	(2 055)
Pertes sur créances liées à des participations	(16 442)	(62)
Différences négatives de change	(353)	(322)
Total des charges financières	(27 893)	(6 581)

13.2 Produits et charges financiers concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Produits financiers		
Dividendes reçus sur titres de participation	24 788	12 816
Résultats des sociétés de personnes	427	435
Produits de prêts et comptes courants auprès des filiales du groupe	2 010	1 965
Reprises sur provision filiales	19 454	3 793
Total	46 678	19 009

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Charges financières		
Dotations financières aux provisions (1)	(7 597)	(3 434)
Abandons de créances filiales (2)	(16 442)	-
Intérêts et charges assimilées	(930)	(805)
Total	(24 969)	(4 239)

(1) La société a procédé à l'analyse des valeurs d'inventaire des titres de participations. A l'issue de cet examen, une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour 7 597 k€.

(2) Abandons de créance : Ouest VDL, Autostar, Résidences Trigano.

Note 14 : Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	31/08/2017	31/08/2016
Résultat sur cession d'immobilisations corporelles et financières	1 390	(20)
Résultat sur cession d'actions Trigano (contrat de liquidité)	220	92
Dotations aux amortissements dérogatoires	(539)	(421)
Reprise sur amortissements dérogatoires	292	59
Divers	(153)	-
Total	1 211	(290)

Note 15 : Eléments de nature fiscale

La société est la société-mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés Trigano VDL, Euro Accessoires, Trigano MDC, Mistercamp et Lider. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 218 k€. L'impôt sur les bénéfices se compose de produits d'intégration fiscale pour 7 837 k€, de charges d'impôt au titre de l'intégration fiscale pour 9 325 k€ et d'autres charges d'impôt pour 220 k€.

En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt de Trigano en France aurait été de 2 101 k€ dont 404 k€ sur le résultat exceptionnel et 1 697 k€ sur le résultat courant.

Note 16 : Engagements financiers hors bilan

16.1 Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagement financier hors bilan. Il est évalué sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, selon la table statistique communément admise, de rotation du personnel et d'augmentations de salaires selon les statistiques de la société et du départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées soit 1,15% au 31 août 2017.

Le montant des engagements s'élève à 385 996 €.

16.2 Crédit bail

en milliers d'euros	Terrains et constructions
Redevances payées	
de l'exercice	266
cumulées	373
Redevances à payer	
A un an au plus	266
A plus d'un an et moins de 5 ans	1 065
A plus de 5 ans	1 465
Total à payer	2 797
Prix résiduel	-

La valeur des biens au moment de la signature du contrat en juin 2016 se décompose comme suit :

Terrain : 527 k€

Construction : 2 134 k€

Les dotations aux amortissements au titre de l'exercice qui auraient été enregistrées si les biens avaient été acquis sont de 91 k€.

16.3 Cautions données

Néant.

16.4 Engagements reçus

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 76 735 k€.

16.5 Engagements donnés

Néant.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	2013	2014	2015	2016	2017
en euros					
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	86 964 916	82 310 250	82 310 250	82 310 250	82 310 250
b) Nombre des actions ordinaires existantes	20 429 740	19 336 269	19 336 269	19 336 269	19 336 269
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 156 862	8 362 008	8 166 164	8 582 100	10 604 585
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 249 868	9 771 039	12 480 423	22 196 890	34 234 851
c) Impôts sur les bénéfices	(252 870)	(1 097 111)	1 945 889	3 790 557	1 706 964
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(1 533 135)	(2 130 643)	5 895 311	16 112 705	41 862 678
f) Résultat distribué	-	-	5 772 493	13 406 918	19 151 120
III - Résultats par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,47	0,56	0,54	0,95	1,68
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,08)	(0,11)	0,30	0,83	2,16
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,30	0,70	1,00
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	37	45	42	43	41
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 803 964	3 092 587	3 141 553	3 214 727	3 349 044
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales)	1 283 503	1 391 418	1 389 284	1 455 703	1 506 506

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Trigano,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 3.1 « Méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'affectation comptable du mali technique issu d'opérations de fusion aux actifs sous-jacents, à la suite de la première application du règlement ANC 2015-06 au cours de l'exercice.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et créances rattachées aux participations

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 août 2017, les titres de participation s'élèvent à 181,8 M€ en valeur nette et les créances rattachées à des participations à 66,5 M€. Les titres de participations et créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à la valeur recouvrable lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable. Cette valeur recouvrable est considérée principalement au regard de la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes, de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme et de la valeur d'usage estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs.</p> <p>L'estimation de la valeur recouvrable de ces titres de participation requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur recouvrable.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- examiner les méthodes d'évaluation retenues par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation et créances rattachées,- évaluer, le cas échéant, les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées,- comparer les données utilisées pour les tests de dépréciation des titres de participation et créances rattachées avec les données source par entité incluant notamment le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice et les flux de trésoreries futurs. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 3 « immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.</p>

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par les Assemblées Générales du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2017, le cabinet BM&A était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young Audit dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 18 décembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

Ernst & Young Audit

Pascal de Rocquigny

Aymeric de La Morandière

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

1- Avec la société Autostar

Personne concernée

François Feuillet – Président du Directoire de votre société et Président de la société Autostar.

Nature et objet

Convention d'abandon de créances.

Votre société a consenti un abandon de créances en faveur de la société Autostar en date du 18 août 2017.

Modalités

L'abandon pris en charge par votre société au 31 août 2017 s'est élevé à 4 695 000 euros sans clause de retour à meilleure fortune, soit à la hauteur de la situation nette négative prévisionnelle d'Autostar au 31 août 2017.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention doit permettre à la société Autostar de restaurer ses capitaux propres à un niveau supérieur à la moitié du capital social pour les exercices 2018 et 2019, solution économique durable permettant d'accompagner la dynamique positive avec laquelle cette filiale commence à renouer.

2- Avec la société Ouest VDL

Personne concernée

Marie-Hélène Feuillet – Directeur Général de votre société et Président de la société Ouest VDL.

Nature et objet

Convention d'abandon de créances.

Votre société a consenti un abandon de créances en faveur de la société Ouest VDL en date du 18 août 2017.

Modalités

L'abandon pris en charge par votre société au 31 août 2017 s'est élevé à 6 027 500 euros sans clause de retour à meilleure fortune, soit à la hauteur de la situation nette négative prévisionnelle de Ouest VDL au 31 août 2017.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention doit permettre à la société Ouest VDL de restaurer ses capitaux propres pour les exercices 2018 et 2019, solution économique durable permettant d'assurer la survie et la pérennité de cette filiale.

3- Avec la société Résidences Trigano

Personne concernée

Marie-Hélène Feuillet – Directeur Général de votre société et Président de Résidences Trigano.

Nature et objet

Convention d'abandon de créances.

Votre société a consenti un abandon de créances en faveur de la société Résidences Trigano en date du 18 août 2017.

Modalités

L'abandon pris en charge par votre société au 31 août 2017 s'est élevé à 5 719 000 euros sans clause de retour à meilleure fortune soit à la hauteur de la situation nette négative prévisionnelle de Résidences Trigano au 31 août 2017.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention doit permettre à la société Résidences Trigano de restaurer ses capitaux propres pour les exercices 2018 et 2019, solution économique durable permettant d'assurer la pérennité de cette filiale et d'accompagner son redressement.

4- Avec un pool bancaire

Personne concernée

François Feuillet – Président du Directoire de votre société et administrateur de la banque CIC Ouest.

Nature et objet

Contrat de crédit.

Le 13 juillet 2017, votre société a souscrit, en qualité d'emprunteur, un crédit syndiqué sans sûreté d'un montant total de € 150.000.000 accordé par un « pool » bancaire composé de la Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, Banque Rhône Alpes, BNP Paribas, Crédit Lyonnais, Société Générale Corporate et Investment Banking, en qualité d'arrangeurs mandatés, et de la Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Lyonnais et Banque Rhône Alpes, en qualité de prêteurs, étant précisé que la Banque CIC Ouest sera coordinateur et agent du crédit.

Modalités

Au titre de ce contrat, le montant total du crédit sera mis à la disposition de votre société sous forme de crédit réutilisable pour un montant total maximal de € 150.000.000, pouvant être réduit conformément au contrat de crédit.

La date d'échéance finale de ce contrat de crédit est fixée à la date du cinquième anniversaire de la date de signature avec la possibilité de proroger sa durée de deux années.

Votre société devra maintenir à tout moment un ratio d'endettement net consolidé / fonds propres consolidés à un niveau inférieur ou égal à 1x et un ratio d'endettement net consolidé / EBITDA consolidé à un niveau inférieur ou égal à 3x à chaque date de test, soit tous les 31 août de chaque exercice social de votre société et pour la première fois le 31 août 2018 (faute de quoi un cas de défaut du contrat de crédit sera constaté), ceci sur toute la durée du contrat de crédit.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : ce contrat devrait permettre le refinancement d'une partie des dettes financières de la société et de ses filiales, ainsi que le financement des besoins généraux du groupe.

5- Avec un pool bancaire pour l'acquisition de la société Adria

Personne concernée

François Feuillet – Président du Directoire de votre société et administrateur de la banque CIC Ouest

Nature et objet

Contrat de financement.

Votre société est en cours de négociation avec la BNP Paribas, Société Générale, la Banque CIC Ouest et la Banque Rhône Alpes d'un financement pour le rachat de la société Adria pour un montant global de € 150.000.000.

Modalités

Le montant total du crédit consenti par la Banque CIC Ouest serait de € 60.000.000 amortissables sur cinq (5) ans au taux de 0,35 % l'an. Ce prêt pourrait éventuellement être garanti par un nantissement en faveur des établissements prêteurs des actions de la société Adria.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : ce prêt devrait permettre le financement du rachat de la société Adria.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Paris et Paris La Défense, le 18 décembre 2017.

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

Ernst & Young Audit

Pascal de Rocquigny

Aymeric de La Morandière

Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2017 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Directoire présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. Le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 18 décembre 2017

François Feuillet
Président du Directoire

Michel Freiche
Directeur Général

Assemblée Générale du 8 janvier 2018

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 8 janvier 2018

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 41 862 677,68 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts (1 603 €), ainsi que l'impôt supporté à raison de ces charges (534 €).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2017, faisant ressortir un bénéfice net de 126 940 k€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-86 et L. 225-90 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	€ 41 862 677,68
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 39 879 704,17
Total à affecter	€ 81 742 381,85
Aux comptes suivants :	
Dividendes (1.30 € par action)	€ 25 137 149,70
Report à nouveau	€ 56 605 232,15
Total affecté	€ 81 742 381,85

Le dividende de 1.30 € par action sera mis en paiement le 15 janvier 2018 ; il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158 3-2° du Code général des impôts.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Dividende	
		Brut	Avoir fiscal
31/08/2014	19 336 269 actions	0,30	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3-2° CGI)
31/08/2015	19 336 269 actions	0,70	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3-2° CGI)
31/08/2016	19 336 269 actions	1,00	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3-2° CGI)

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2018 à 132 000 €.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, pour une durée de treize mois, ledit Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n°596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014, à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à 200 euros et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 900 000 actions soit 9,83% du capital représentant un montant maximum de 380 000 000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 9 janvier 2017, transférée au Directoire par l'Assemblée Générale du 27 juillet 2017, pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Directoire devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et avantage de toute nature attribuables au Président du Directoire à raison de son mandat.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et avantage de toute nature attribuables aux Directeurs Généraux, membres du Directoire, à raison de leur mandat.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et avantage de toute nature attribuables aux membres du Directoire à raison de leur mandat.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve les principes et les composantes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et avantage de toute nature attribuable aux membres du Conseil de Surveillance, à raison de leur mandat.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, autorise le Directoire, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, les actions acquises par la société dans le cadre des autorisations qui lui ont été données, et à procéder à due concurrence à une réduction de capital social.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 9 janvier 2017 pour la partie non utilisée.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide, que les membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés nommés en application de l'article L 225-79-2 du code de commerce seront désignés par le Comité de Groupe dans les conditions fixées par la loi.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, sous réserve de l'adoption de la résolution qui précède, décide d'amender comme suit l'article 18 des statuts relatif à la composition du Conseil de Surveillance :

« ARTICLE 18 – COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

18.1. Le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de onze (11) au plus, nommés pour une durée de quatre (4) ans. (...)

18.4. Le Conseil de Surveillance comporte un membre représentant les salariés désigné par le Comité de Groupe dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts.

18.5. La durée du mandat du membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés désigné par le Comité de Groupe est fixée à deux (2) ans. Son mandat prendra fin par anticipation à l'issue de l'Assemblée Générale ayant constaté la sortie de la société du champ d'application de la loi.

18.6. Les dispositions du point 18.2. du présent article ne s'appliquent pas au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

18.7. Sauf dispositions légales ou stipulations statutaires contraires, l'ensemble des dispositions statutaires relatives au Conseil de Surveillance s'appliquent au membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés. »